FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ

2021



INFORMATIONS
03 27 20 20 54
www.peche59.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Sommaire



page 5



page 20



page 44

“ L’acte de pêche, acte ultime d’un milieu bien géré… ”

mmaire

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE 5

Structures associatives de la pêche de loisir 6
Réciprocité 7
Accompagnement du réseau associatif 9
Témoignages d'élus bénévoles des associations 11
Situation des effectifs 2021 14

LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE 20

Droits de pêche et conventions 22
Equipements en faveur du loisir pêche 24
Aménagement Glageon 26
Schéma halieutique d'aménagement Sambre 27
Entretien des sites de pêche 28
Hauts-de-France Propres 30
Communication 31
Carte du domaine piscicole 34
Animations et manifestations 36
Surveillance du domaine piscicole 38
Formation des gardes 43

LES MILIEUX AQUATIQUES 44

Inventaires scientifiques 47
Pêche de sauvetage 49
Suivi des populations piscicoles 50
Suivi des grands migrateurs 52
Esociculture 55
Suivi des dispositions No-kill 58
Travaux de restauration des cours d'eau 62
Pollution de l'Escaut 67

édito

DU PRÉSIDENT

C'est avec un grand plaisir que je vous ouvre ce rapport d'activité 2021 reflet du travail de tous les élus bénévoles des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et de l'ensemble du personnel de la Fédération.

Je ne peux commencer mon rapport sans évoquer l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale. Pour la deuxième année consécutive, nous subissons de plein fouet les effets de la COVID-19. Malgré tout cela, la Fédération et ses AAPPMA n'ont pas cessé de communiquer avec les pêcheurs afin d'informer ceux-ci des différentes mesures de protection sanitaire imposées par l'Etat.

Dans ce rapport d'activité, vous pourrez constater que nous avons réalisé certains travaux (restauration de la continuité écologique, aménagement des zones de pêche…), des suivis biologiques avec inventaires scientifiques, du contrôle et même des actions de sensibilisation, reprise des animations et manifestations, tournage d'un film promotionnel etc.

En application de mon programme de 2016 : j'ai mis l'accent sur la surveillance du domaine piscicole, avec la mise en place d'un pool d'agents de surveillance de deux salariés que je viens de renforcer par deux autres postes. Je viens également de déposer en Mairie de Le Quesnoy le permis de construire de la création d'un siège social de la Fédération, véritable maison des pêcheurs. Dans ce monde qui ne cesse de bouger, nous avons monté en puissance notre communication afin de promouvoir, valoriser et partage notre passion auprès du plus grand nombre...

L'essence même de notre réseau, de notre activité, c'est bien sûr cette valeur qui nous est chère, j'entends par là, le RESPECT :

- du poisson, de son environnement,
- des pêcheurs, des élus, de la brigade des gardes, du personnel et beaucoup d'autres que j'oublie certainement.

Autant dire que ce n'est pas toujours le cas, entre le braconnage, les déchets laissés au sol et dans l'eau au pied des spots de pêche… Ou quand bien même, nous ne sommes pas d'accord avec la réglementation ou les avis des uns ou des autres, la bienséance voudrait que l'on se renseigne avant d'émettre des jugements, notamment sur les réseaux sociaux. À bon entendeur...



J'en terminerai par l'actualité halieutique, à savoir que depuis la fin de l'année 2021 l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir a été appelé à renouveler leurs mandats, des AAPPMA aux Fédérations départementales, en passant par les autres niveaux infra nationaux. C'est un moment démocratique fort pour l'ensemble de nos structures associatives où les pêcheurs peuvent apporter leur pierre à l'édifice et où ils peuvent faire entendre leur voix.

Le 5 mars 2022, ce sera au tour de la Fédération Départementale, les délégués des AAPPMA éliront le nouveau conseil d'administration de quinze membres pour la période de 2022 à 2026.
Notre réseau associatif a un même objectif et doit agir uni, face aux enjeux de demain qui sont le changement climatique, le lobbying de la cause animale… !!!!

Pêcheur depuis l'âge de deux ans, dans le monde associatif de la pêche depuis cinquante ans, je défendrais toujours les intérêts de la pêche afin qu'elle reste une activité populaire, accessible à tous – petits et grands. Je soutiendrai coûte que coûte notre réseau associatif et ses valeurs.

Merci à nos partenaires financiers, merci à toutes et à tous de votre engagement pour la pêche de loisir en eau douce.

Alors continuons de travailler ensemble, face à un monde en plein bouleversement et un environnement changeant. L'union fera la force de réussir les grands enjeux futurs !

Daniel SKIERSKI, président



LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



Les stru

1 FNPF

Structure institutionnelle de coordination et représentative du réseau de pêche de loisir en France, qui a pour rôle de porter les intérêts de la pêche en eau douce auprès des instances nationales et internationales et de fixer les grandes orientations stratégiques pour son réseau.

94 Fédérations Départementales

Elles fédèrent et accompagnent techniquement et financièrement leurs AAPPMA. Elles sont chargées d'organiser et de promouvoir la pêche, de mener des actions d'éducation à l'environnement auprès du grand public, de protéger et restaurer les milieux aquatiques, de gérer la surveillance du domaine piscicole et de collecter la Redevance Milieux Aquatiques (Agences de l'eau).



40 000 bénévoles

Ces hommes et ces femmes passionnés sont tout autant attachés à transmettre leur savoir qu'à protéger l'environnement aquatique. Quel que soit leur territoire, ces bénévoles s'investissent au sein de leur AAPPMA, à la fois dans le fonctionnement et leurs actions (sensibilisation, opérations de nettoyage...).

1 000 salariés

Les salariés des structures associatives de la pêche de loisir travaillent main dans la main à toutes les échelles et apportent leurs expertises et leurs compétences à l'ensemble du réseau et conduisent des actions en faveur du milieu aquatique (inventaires, travaux...), de la pêche et des pêcheurs (communication, animations, aménagements...).

10 associations migrateurs

Les associations migrateurs sont également des instances de bassin. Elles contribuent aux côtés des différents acteurs (pêcheurs amateurs, professionnels, associations de protection de la nature, administrations, établissements publics...) à la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs sur leur bassin respectif.

3 700 AAPPMA bénévoles

Elles représentent la partie la plus visible du tissu associatif de la pêche, puisque c'est auprès d'elles que les pêcheurs adhèrent en prenant leur carte. Composées quasi-exclusivement de bénévoles, elles détiennent et gèrent les droits de pêche qui leur sont confiés et mènent des actions d'animations et d'information, organisent la gestion piscicole de leurs droits de pêche en accord avec la Fédération, contrôlent les pêcheurs et surveillent les cours d'eau.

6 Unions de Bassin

Les unions de bassin permettent aux pêcheurs d'être représentées sur le terrain au-delà du département. Elles aident les Fédérations et leurs AAPPMA, en leur apportant la connaissance et les données nécessaires pour faire valoir les intérêts des milieux aquatiques auprès des représentants de l'État et des collectivités territoriales.



12 Associations régionales

Les associations régionales, en cohérence avec le découpage territorial, ont pour mission de développer l'attractivité de la pêche au niveau de la Région, grâce au levier du tourisme.

1,56 millions de pêcheurs

La pêche est un loisir de pleine nature, où la pratique est indissociable de la compréhension et du souci de la protection des milieux aquatiques. Présents au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont de véritables sentinelles et protecteurs de l'environnement.

uctures

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord *(FDAAPPMA 59)* est une association de type loi 1901. Elle regroupe 89 AAPPMA *(Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)* du Nord et leurs adhérents pêcheurs de loisir en eau douce du département.

NOS MISSIONS

Créée en 1910, elle a changé de noms à plusieurs reprises mais a gardé ses missions fondamentales :

- la surveillance du domaine piscicole et lutte contre le braconnage (police de la pêche),
- la promotion d'un loisir-pêche respectueux de l'environnement à travers des actions de sensibilisation et d'éducation autour de la pêche mais également aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques, et développement halieutique (aménagement, tourisme pêche…),
- et enfin, la préservation, la gestion et la mise en valeur des milieux aquatiques et des habitats piscicoles naturels (travaux de restauration, suivis scientifiques…)

Elle a également pour mission de coordonner toutes les actions menées par les AAPPMA.



NOTRE STRUCTURATION

La Fédération est gérée par un Conseil d'Administration de 15 membres élus pour 5 ans, qui définit les orientations politiques de la structure. Le Président et le Trésorier de la Fédération sont agréés par le Préfet. 16 salariés répartis en 3 pôles, encadrés par un directeur, appliquent la politique définie par le conseil d'administration.





Par ailleurs, la Fédération départementale du Nord dispose d'un :

- **« Agrément protection de l'Environnement »** : reconnaissance des services de l'Etat de l'implication de la Fédération dans les actions de protection de la ressource piscicoles et plus largement de la protection des milieux aquatiques et de la nature.
- **« Agrément départemental »** habilitant la Fédération à prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales.

Réciprocité départementale

Chaque année, les AAPPMA ayant signé les accords de réciprocités bénéficies d'une ristourne afin de récompenser la mise à disposition de leurs lots de pêche à l'ensemble des pêcheurs détenteur d'une carte de pêche fédérale.
En 2021, les AAPPMA ont reçues, de ce fait un montant de réciprocité de 81 158 €. Et en complément, une ristourne d'un montant de 6 619,50€.

TEMOIGNAGE DU TRÉSORIER GILBERT HANON

AAPPMA LA TRUITE DES SOURCES DE L'HELPE

Plutôt hostile à la réciprocité, et contraint par la mise en parcours fédéral de notre rivière, j'ai pu constaster deux ans plus tard que le choix a été positif.

Les effectifs, en chute libre il y a deux ans, sont en nette augmentation. Financièrement, cela permet à l'AAPPMA d'envisager l'avenir avec optimisme.

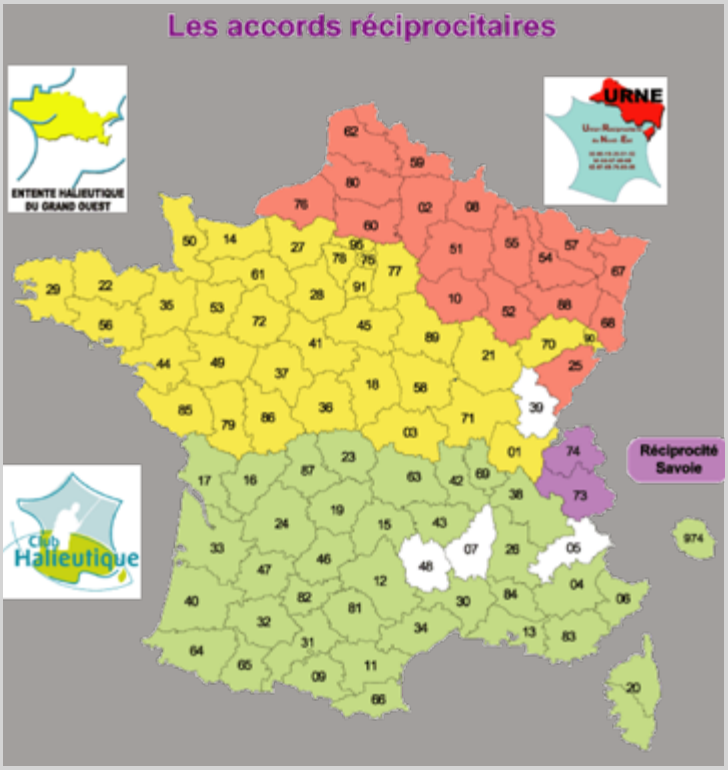
L'AAPPMA, en réciprocité depuis 2020, enregistre une augmentation importante des adhérents; ce qui permet, grâce à la « ristourne réciprocité », d'avoir un bilan positif.

L'effectif « personne majeure » est en nette progression, certainement dûe au prix très attractif (de 122,50 à 77 euros) cette année. Les effectifs jeunes (mineures et moins de 12 ans) restent pratiquement stables malgré le prix modique des cartes.

Quand à la fréquentation des pêcheurs, suite aux quatre déversements de truites Arc-en-ciel, a peu augmenté par rapport au nombre des cartes vendues sauf quelques extérieurs qui profitent des déversements pour venir prélever « leur » quota.



Réciprocité interdépartementale



Pour rappel, il est possible d'acquitter une carte de pêche interfédérale, permettant la pêche dans plus de 90 départements de France, vous êtes de plus en plus de pêcheurs à s'orienter vers ce produit. Il existe 4 groupements qui sont aujourd'hui réciprocitaires :

- **L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) -** regroupe 34 fédérations pour 37 départements (4 en région parisienne),
- **Le Club Halieutique Interdépartemental -** (CHI) regroupe 36 départements,
- **L'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) -** regroupe 17 départements
- **La réciprocité Savoie -** regroupe 2 départements.

Ainsi la Fédération, en 2021, a redistribué aux AAPPMA, un montant de 40 200 € contre 37 927.50 € en 2020. Montant constant par rapport à l'année dernière.

Accompagnement des AAPPMA

RENOUVELLEMENT DES MANDATS

En parallèle du renouvellement des baux de pêche du domaine public fluvial, les AAPPMA doivent procéder au renouvellement de leur conseil d'administration. La durée générale du mandat est de 5 ans (sauf cas exceptionnel ayant pour effet une prolongation des baux de pêche).

C'est donc au cours du dernier trimestre de l'année 2021 que les AAPPMA ont dû organiser une assemblée générale relative aux élections.

Afin d'accompagner au mieux son réseau d'AAPPMA dans la bonne réalisation de ces dernières, la Fédération a organisé des réunions de préparation par secteur.

Ce sont 8 réunions qui ont eu lieu à Aulnoye-Aymeries, Lille, Villers Pol, Gravelines, Raismes, Saint Python, Auberchicourt et Boulogne sur Helpe, du 9 au 21 septembre ; qui ont rassemblé 49 AAPPMA dans les règles sanitaires en vigueur.
Ces réunions ont été l'occasion pour les élus



d'AAPPMA de mieux comprendre le fonctionnement d'une procédure d'élection et d'avoir les réponses aux différentes questions de vive voix et en direct. Elles ont également pu permettre de disposer d'un temps d'échange avec les élus et salariés de la Fédération sur des sujets divers rencontrés à l'échelle locale.

À l'heure de la rédaction de ces lignes, le réseau associatif de pêche de loisir du Nord compte 81 AAPPMA, pour la saison 2022.

Malheureusement, malgré le soutien de la Fédération et toute l'énergie déployée par les dirigeants des AAPPMA pour fidéliser ou recruter des bénévoles, 7 AAPPMA n'ont pas pu former de conseil d'administration et donc satisfaire à leurs obligations statutaires.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Un arrêté paru au Journal Officiel fin 2020 est venu modifier l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Dans ces statuts, les mesures nouvelles visent à fournir un fondement pour l'expérimentation de cartes proposées par la FNPF, à faire figurer sur chaque carte de pêche la mention de l'AAPPMA de rattachement et à permettre de retirer une adhésion (en cours) en cas d'atteinte à l'association ou de condamnation pour infraction à la réglementation de la pêche.

En outre, pour faciliter les regroupements, les nouveaux membres rejoignant une association à l'issue d'une fusion sont exonérés d'avoir à justifier de 2 années d'adhésion pour candidater au conseil d'administration.

Enfin, il s'agit d'acter dans les statuts des dispositifs déjà en place tels que la faculté des AAPPMA d'organiser des concours de pêche, le principe de proportionnalité de la cotisation à la FDAAPPMA, le versement d'une unique CPMA annuelle et l'obligation des administrateurs d'être membres actifs pendant toute la durée du mandat.

Une partie des modifications statutaires proposées par la FNPF ne sont pas intégrées au récent arrêté. Elles sont relatives au système d'adhésion par internet, qui devrait être préalablement consacré dans la loi (en cours d'examen).

De ce fait, l'ensemble du réseau associatif de pêche a dû faire valider en assemblée générale, ces nouvelles dispositions courant 2021.

La Fédération a également procédé à la mise à jour de ses statuts, approuvés à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, le 15 mai 2021.

SOUTIEN FINANCIER

ALEVINAGE
Soutien des peuplements piscicoles

En 2021, la Fédération de pêche a financé du repeuplement à hauteur de 24 800 € (toute catégories confondues), soit :
- 1ère cat particulière : **14 408 €,**
- 2ème cat domaines public et particulier : **10392 €**.

Pour rappel, cet accompagnement financier résulte d'une procédure spécifique, avec notamment une demande initiale. Cette dernière est examinée en commission « milieu aquatique », qui statuent sur la subvention.

Les critères de sélections sont les suivants :
- Le type d'espèce rempoissonné,
- La quantité prévue,
- L'adhésion à la réciprocité.

S'en suivent la transmission d'un procès-verbal de repeuplement et ses justificatifs puis en dernier lieu, la demande de solde.

AUTRES AIDES
Financières

Chaque année, la Fédération accompagne les AAPPMA financièrement sur des thématiques bien définies comme montré précédemment. Mais la Fédération est également amenée à verser des subventions liées par exemple à des actions menées par les AAPPMA ou encore à la suite de mortalité piscicole ou problème divers rencontrés par celle-ci.

En 2021, la Fédération a procédé au versement de **200 €** à l'AAPPMA « Le Cateau Sirène » pour les actions de nettoyage et de décolmatage réalisées en adéquation avec son PGP.

Aucune demande de subvention relative à une mortalité piscicole n'a été sollicitée par les AAPPMA.

ATELIER PÊCHE NATURE
Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures associatives de proximité pour la transmission de notre loisir. Il est important pour nous que les acteurs de ses différents APN puissent réaliser leurs actions d'initiation à la pêche et de découverte des milieux aquatiques avec des moyens de qualité.

Pour les soutenir dans leurs démarches, la Fédération Départementale alloue chaque année des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Contribuant ainsi à l'achat d'une partie du matériel nécessaire mais aussi à l'acquisition de tenues et à la contribution des frais divers engendrés par leurs activités, les APN disposent donc d'un coup de pouce pour mener à bien leurs missions.

En 2021, les Ateliers Pêche Nature ont bénéficié d'un soutien financier général de 6 275.00 € par la Fédération. De plus, la Fédération Nationale a également contribué à l'achat de tenues et de matériel à hauteur de 1 787.76 €.

AIDE À L'IMPRESSION
des cartes de pêche

Chaque année, les AAPPMA ayant un ou plusieurs dépositaires rattachés, bénéficient d'une aide financière calculée sur le nombre d'impressions réalisées par ces derniers durant l'année.

En 2021 la Fédération a versé **1 329.30 €** aux AAPPMA pour l'aide à l'impression des cartes.

PMA

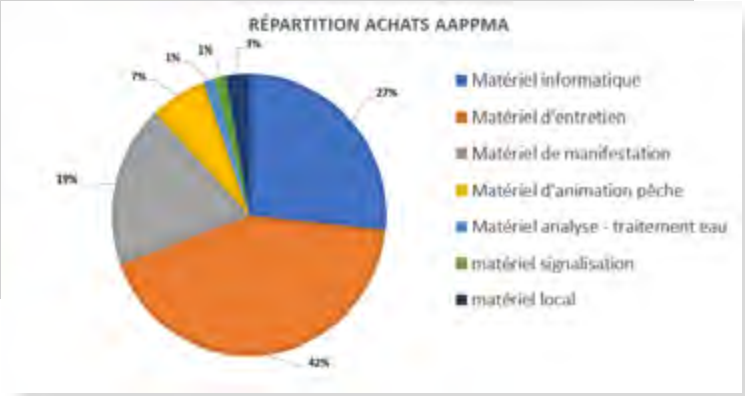
AIDE EXCEPTIONNELLE
2021

À la suite du résultat financier 2020, le conseil d'administration a délibéré l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux AAPPMA.

L'ensemble des AAPPMA du réseau, soit 89 associations, était éligible pour percevoir une enveloppe de 600€, sous les conditions suivantes :
- Montant minimum de 450 € de dépenses pour bénéficier des 600 euros,
- Dépenses liées à de l'achat de matériel informatique, d'entretien, d'animation…
- Factures acquittées en 2020 éligibles,
- Dépenses à réaliser au plus tard le 31 décembre 2021.

Suite au versement de cette subvention, la Fédération a souhaité identifier les besoins des AAPPMA.

Après analyse, il apparait une répartition d'achats suivante :



TÉMOIGNAGES

Maillons indispensables du réseau, les associations locales représentent la partie la plus visible du tissu associatif de la pêche, puisque c'est auprès d'elles que les pêcheurs adhèrent en prenant leur carte. Composées quasi-exclusivement de bénévoles, elles sont fortement impliquées dans la vie associative locale, elles mènent des actions d'animations et d'information auprès de tous les publics, organisent la gestion piscicole de leurs droits de pêche, contrôlent les pêcheurs et surveillent les cours d'eau. Voici le témoignage de quelques uns d'entre eux :



Mme Marie-Therese REVEL, trésorière, AAPPMA Saint-Amand les eaux

J'aime la pêche, tout d'abord parce que j'ai eu un papa pêcheur, et que toute petite j'ai aimé être au bord de l'eau , dans le calme et au grand air.

J'aime aussi l'idée de défendre la biodiversité et le respect des poissons et de l'environnement.

Pour mon investissement, en fait ce n'est pas moi qui ai choisi la pêche, mais la pêche qui m'a choisie.

A l'époque j'avais un commerce et j'ai été sollicitée pour vendre des cartes de pêche, ce que j'ai accepté tout de suite car cela m'était demandé par mon cousin qui était à l'époque trésorier de la société. Après avoir cédé mon commerce, j'ai tout naturellement rejoint le bureau qui avait besoin d'une secrétaire et par la suite j'ai remplacé le trésorier malheureusement décédé et je le suis toujours. Tout ça bénévolement depuis 27 ans.

Mais moi j'estime être rémunérée à travers ces nombreux moments d'échanges et de conviviaité, par le biais de mes dépositaires, de nos membres et grâce à notre assemblée générale.



Exemple d'une action de nettoyage et de décolmatage par l'AAPPMA « La Sirène » à LE CATEAU



M. Gabin DUCRAENE, Président, AAPPMA d' Armentières

Mon parcours est une suite de rencontre avec beaucoup des bons pêcheurs partout en France. J'ai commencé la pêche vers une dizaine d'année. Mais c'est vers 14 ans que j'ai vraiment tout appris. Je suis alors en équipe avec un contre maître qui est un pêcheur passionné. Il m'a tout expliqué. Nous sommes souvent aller pêcher ensemble dans un étang de la briqueterie du Ploegsteert en Belgique, c'est là que j'ai fait mes premières armes. Quelques copains intéressés viennent avec moi pour voir et une équipe est née. Nous avons commencé à bouger plus loin, à pêcher partout.

Au fur et à mesure du temps, La Lys étant devenue de meilleur qualité nous ne devons plus si souvent aller sur la côte (L'AA, Canal de Bourbourg, Gravelines, Canal du nord, la Colme, etc.).
Plus tard, je tente une approche de la pêche à la mouche… Les quelques prises de rotengle se font dans un bras mort de la Lys à Erquinghem-Lys. Mais c'est en Bretagne que j'ai appris l'essentiel de cette technique. Durant mes vacances, où j'ai sympathisé avec un pêcheur du cru qui avait bien remarqué que j'étais un simple débutant de la pêche à la mouche. Les bretons sont souvent sympa, premier coup de fouet ,une petite truite. C'était parti. J'ai ensuite pêché dans plusieurs rivières de première catégorie en France.

Puis à la suite d'une assemblée générale, j'ai rencontré le président des «Infatigables d'Armentières» Mr. Étienne Nevlestine qui me prend dans son équipe comme secrétaire. En 2005, le président remet son mandat et me demande si je veux prendre sa succession. Je deviens alors Président de l'AAPPMA. Je suis toujours autant passionné par la nature et bien sur la pêche. Et c'est le parcours que j'ai fait jusque maintenant .



Mme Caroline LECAE CHARNIAUX, secrétaire, AAPPMA Berlaimont-Aulnoye-Leval

Je suis originaire du Nord de la France plus précisément d'Aulnoye-Aymeries, pas loin de Maubeuge. Je pêche depuis l'âge de 6 ans, j'ai commencé avec mon père, puis j'ai continué plus tard avec mon fils. Je pratique essentiellement la pêche au coup, au canal, bras mort et dans les étangs fédéraux.
Depuis 1998, je tiens le magasin d'articles de pêche à Aulnoye-Aymeries, avec mon mari Michel. Forcément, je vends les cartes de pêche de notre société «Berlaimont-Aulnoye-Leval».

Il m'a donc semblé être une évidence de faire partie de cette AAPPMA… J'ai commencé tout simplement en participant à certaines activités, quand le magasin me le permettait. Puis Bruno Paris, le Président actuel, m'a proposé d'être membre du bureau. Il avait bien remarqué que j'éprouvais le besoin de m'investir davantage dans son équipe. Il m'a donc présentée « aux copains et copines », comme on s'appelle entre nous, il y a de ça

plusieurs années déjà, et j'ai été accepté à l'unanimité.

Depuis je participe le plus possible. Je suis peu sur le terrain, mais «dans l'ombre» en tant que secrétaire. Les mails et courriers administratifs les relations écrites, les réseaux sociaux, c'est moi, quand mon emploi du temps le permet, sinon Bruno, Mon Président, et Vanessa Paris (mon binôme) prennent la relève. Ma vie est donc jalonnée par les heures passées en semaine, dans mon magasin avec les clients, la société de pêche, et la pêche le week-end.

J'aime beaucoup les loisirs au bord de l'eau : la pêche évidemment mais également la marche et la photographie. Je poste d'ailleurs régulièrement des photos de la faune et la flore dans la page de ma société de pêche, et celle de mon magasin. J'aime également cette ambiance et cette convivialité qu'est l'univers de la pêche en eau douce. On peut aussi parler de complicité, pour protéger ce havre de paix que sont nos cours d'eau. Nous, les pêcheurs, nous sommes les sentinelles de la nature aquatique.



M. Jean-Michel SZCZYT, trésorier, AAPPMA de Saint Souplet

Gérer la trésorerie d'une AAPPMA avant 2010 était assez rébarbatif avec les timbres à coller sur les cartes de pêche et les différents moyens de paiement, mais depuis la vente par internet la comptabilité est nettement facilitée. Une autre charge était d'organiser les nombreux alevinages et surtout d'assurer leur financement. Cela n'a que peu d'intérêt, en plus du coût c'est une source de problème. Heureusement, notre AAPPMA a adopté une gestion patrimoniale des truites fario sauvages de la rivière Selle depuis plus de 15 ans, en diminuant les empoissonnements nous avons pu maintenir le tarif des cartes de pêche sans supplément notamment aussi avec la réciprocité.

J'ai alors exprimé mes convictions pour une meilleure éthique du loisir pêche dans le respect des milieux aquatiques et des poissons. L'AAPPMA a participé à la réalisation de travaux de protection et de renaturation de la rivière en partenariat avec l'agence de l'eau Artois-Picardie, les Fédérations de pêche du Nord et de l'Aisne, le syndicat de rivière et les propriétaires. En participant financièrement et sur le terrain à ces travaux, nous avons contribué à soutenir une dynamique dans les projets.

Pour la promotion des actions, j'ai utilisé des vidéos, publié des photos, édité des affiches, réalisé des animations, créé le site internet de notre association... tout cela a permis d'informer le public, les administrations, les élus, les médias, les scolaires, sans oublier les pêcheurs.
La préservation de la biodiversité en général et plus particulièrement celle de la rivière est toujours la raison principale de mon engagement. Etre trésorier de l'AAPPMA reste un plaisir car c'est pour l'intérêt général. Je remercie le président et tous les sociétaires pour leur volonté de maintenir une activité pêche de qualité responsable et respectueuse de la vie aquatique. Le maintien d'une belle population de truites fario sur notre parcours est une extraordinaire récompense en espérant la même évolution pour les parcours en aval !

Mon souhait : Que la qualité des cours d'eau s'améliore pour voir de belles truites sauvages vivre encore longtemps dans les rivières du Nord !



M. William SOBCZAK, Président, AAPPMA de Lallaing

Si l'on m'interroge sur mon intérêt pour la pêche, je dirais simplement qu'il n'y a rien de plus convivial que de se retrouver entre amis le matin à l'aube pour une partie de pêche, rien de plus agréable que de faire communion avec Dame nature.

La pêche est pour moi, un moment de détente, que les bourriches soient pleines ou vides ! Le but est de se ressourcer, je dirais bien que la meilleure thérapie pour le stress est la pêche !

La pêche, quel mystère et quel monde à découvrir... il en faut de la patience pour regarder, analyser, comprendre la faune aquatique, il n'y a rien de plus passionnant !

J'ai fait le choix de m'investir au sein de mon AAPPMA locale, car je suis un « membre actif ». J'avais envie de mettre la main à la pâte, de réaliser des projets, de trouver des solutions pour améliorer les espaces de pêche ou de promenade au bord de l'eau, au travers de différentes missions (terrain, entretien des sites, communication, information sur la réglementation notamment le no-kill...). Je voulais mettre à disposition mon énergie au bénéfice du réseau associatif, avec lequel je partage les valeurs : partage, compréhension, respect.

Notre objectif commun est et doit être de transmettre aux générations futures notre savoir pour garder cette richesse et de donner cette passion que nous avons.

Effecti

LES EFFECTIFS

La saison 2021 étant terminée, il est temps de dresser le bilan de cette année écoulée. Une légère diminution des effectifs de pêcheurs est à constater cette année.

Même si la pêche a pu reprendre à peu près normalement durant la saison, la crise sanitaire laisse ses traces dans la prise des cartes en 2021.

Avec une baisse de -1.57% de délivrance des cartes annuelles majeures *(3 catégories confondues)*, le pêcheur continue de s'orienter vers une carte dite **« nationale»** avec un basculement vers la carte interfédérale URNE.



PRODUIT	SAISON 2020	SAISON 2021	ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
Carte interfédérale majeure URNE 2021	4 934	5 348	414
Carte Personne majeure	12 700	11 920	- 780
Carte Personne majeure - Offre d'automne	493	575	82
Sous-Total des cartes Personne Majeure	**18 127**	**17 843**	**- 284**
Carte Découverte Femme	918	975	57
Carte Personne mineure	3 163	3 089	
Carte Personne mineure (parrainage)		106	32
Carte Découverte -12 ans	3 032	2 686	
Carte Découverte -12 ans (parrainage)		261	- 85
Carte Hebdomadaire	208	175	- 33
Carte Journalière	2 105	1 723	- 382
Total Cartes de Pêche	27 553	26 858	- 695
Option Union Réciprocitaire du Nord-Est	108	101	- 7
Total cartes de pêche + options	**27 661**	**26 959**	**- 702**

fs 2021

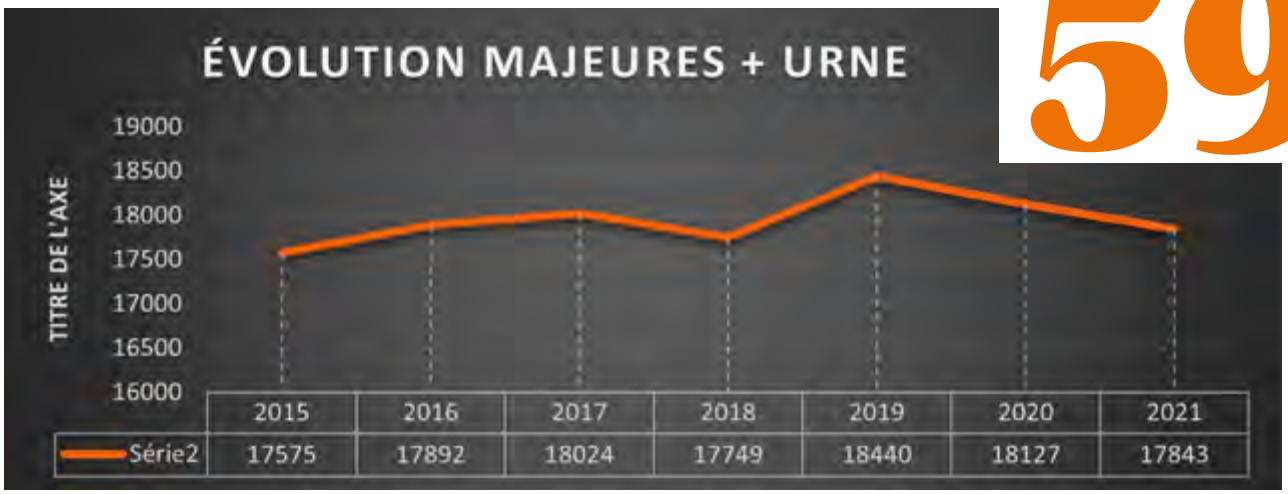


EFFECTIFS CARTES “PERSONNE MAJEURE ET INTERFÉDÉRALE”

La Fédération a donc, pour la deuxième année consécutive, subi une baisse de ses effectifs majeures en 2021.
Malgré une non-augmentation du tarif depuis plus de 5 ans, la situation sanitaire est surement l’une des causes principales de cette érosion.

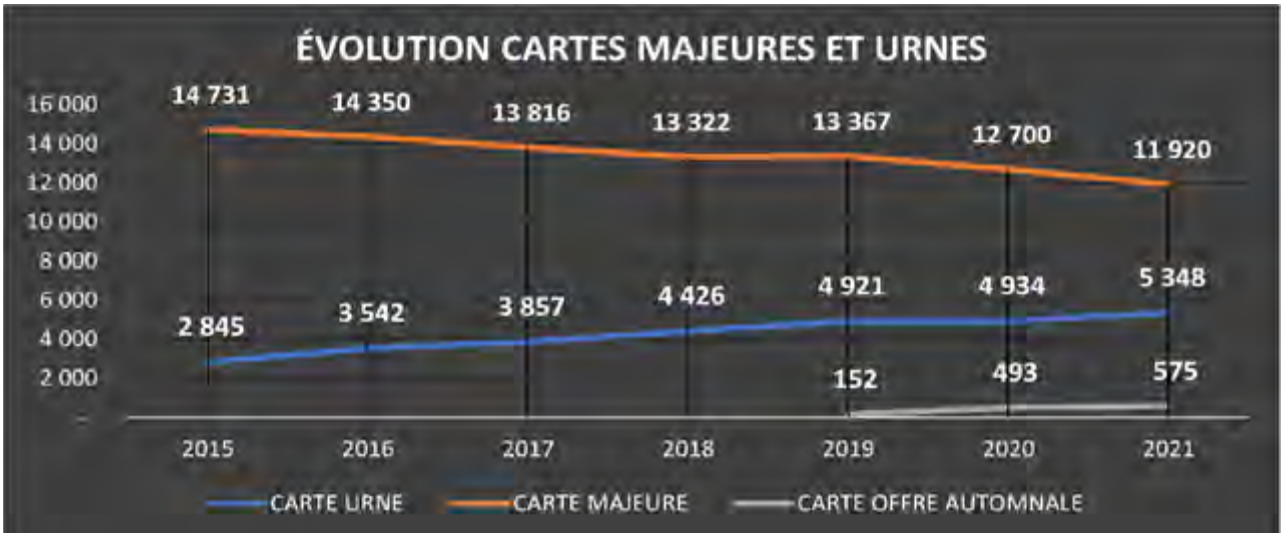
Avec 17 843 cartes majeures, majeures - offre d’automne et interfédérales délivrées, contre 18 127 en 2020, nous constatons une baisse de 284 cartes de pêche majeures/URNE pour cette saison.

59



Le pêcheur a continué de s’orienter vers une carte dite « nationale » en 2021. Malgré la situation sanitaire, le pêcheur souhaite quand même prendre une carte lui permettant la pratique de son loisir dans 91 départements de France.

Pour 2021, ce sont 414 cartes interfédérales supplémentaires. Probablement des pêcheurs détenteurs d’une carte majeure s’orientant vers une carte interfédérale.

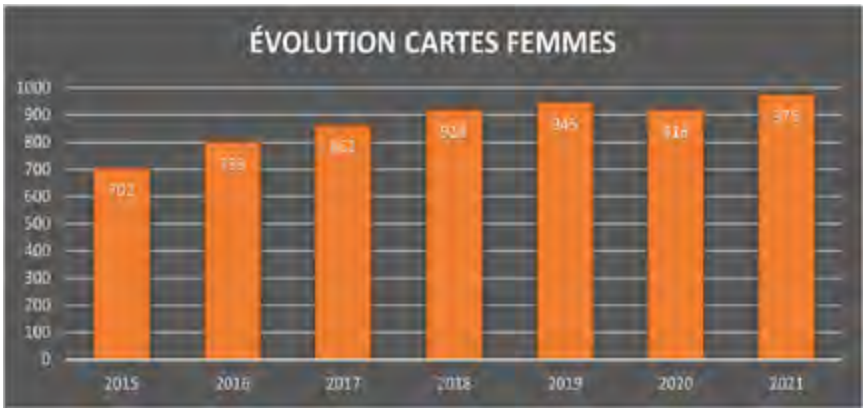


Effectif

EFFECTIFS FEMMES







Les femmes ont été, quant à elles, au rendez-vous pour la saison 2021, puisqu'on note une nette augmentation par rapport à 2020. Avec la crise sanitaire, nous avions constaté une baisse en 2020, qui heureusement, n'a pas perduré en 2021.
Le nombre de cartes femmes, n'a jamais été aussi élevé que pour cette saison avec +57 cartes, signe que la pêche de loisirs n'est pas un loisir exclusivement masculin.

Mesdames, si vous n'avez pas encore sauté le pas de la pêche de loisirs, lancez-vous.
Messieurs, pourquoi ne pas partager votre passion avec l'élue de votre cœur en lui offrant sa carte de pêche ? Objectif 2022 : atteindre les 1000 adhérentes !

EFFECTIFS MINEURS ET - DE 12 ANS

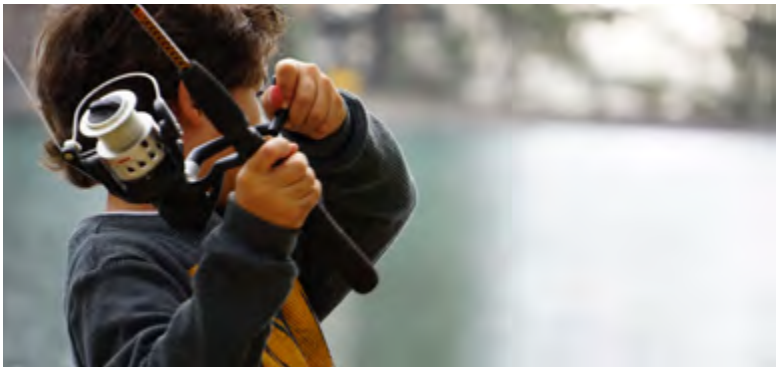
Nos effectifs jeunes sont plutôt stables depuis plusieurs années.

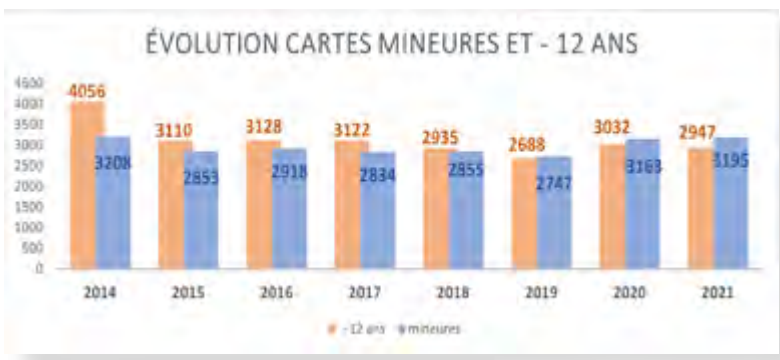
En 2020, nous avions quand même constaté une hausse des produits découvertes -12 ans et des mineurs, nous avions pris pour cause le COVI-19, qui a surement permis à nos chérubins de passer plus de temps au bord de l'eau.

En 2021, + 57 cartes mineures et – 85 cartes découvertes – 12 ans délivrées.

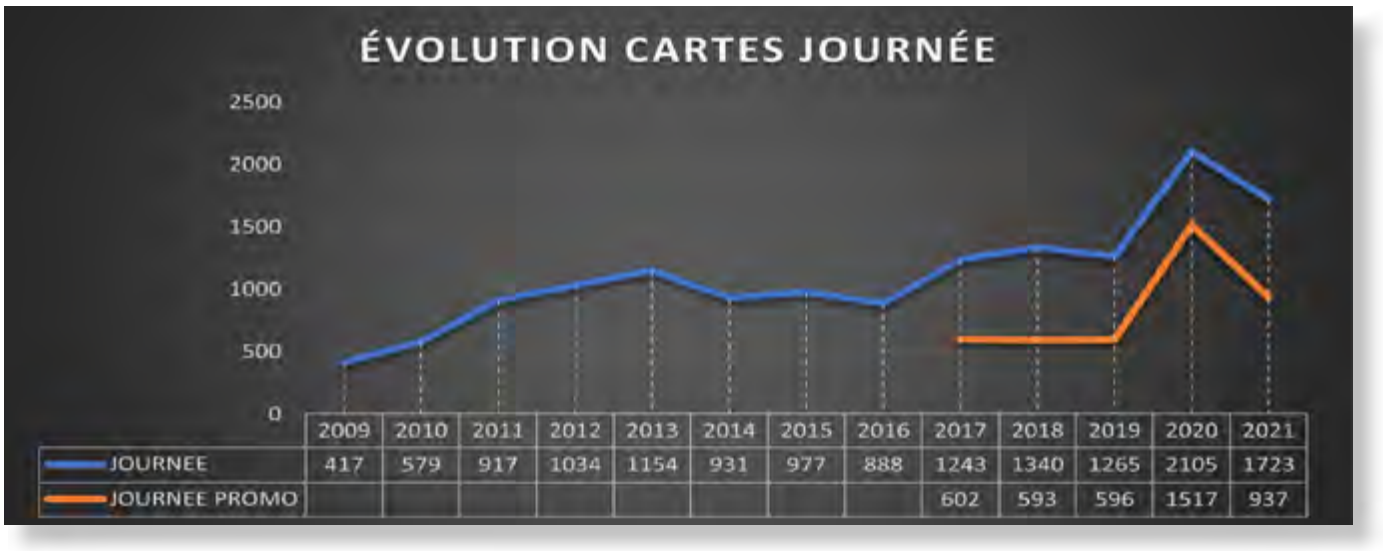
Une opération de parrainage a néanmoins été menée par la Fédération Nationale afin de compenser le manque de pratique en 2020.
En effet, un adulte détenteur d'une carte de pêche majeure ou majeure URNE 2021 a pu permettre à un jeune de découvrir la pêche.

Cette opération a permis de recruter 261 pêcheurs de – de 12 ans pour 0.00 € et 106 mineures de plus de 12 ans pour 7.50 € l'année.
Nous étudierons la prise de ces 367 cartes en 2022, afin de confirmer si oui ou non le parrainage à permis à ces jeunes pêcheurs de poursuivre la pratique de ce loisir durant l'année.





EFFECTIFS JOURNALIERS



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
JOURNEE	417	579	917	1034	1154	931	977	888	1243	1340	1265	2105	1723
JOURNEE PROMO									602	593	596	1517	937

Le COVID ayant plutôt impacté la pratique de la pêche en 2020, beaucoup de pêcheurs s'étaient décidés à acquitter une carte journalière plutôt qu'une carte annuelle. La saison précédente, ce produit n'avait jamais atteint un chiffre aussi élevé.
Nous constatons en 2021 que certains pêcheurs ont plutôt préféré reprendre une carte annuelle ou automnale. La prise de ce type de produit subit malgré tout une baisse assez importante en 2021 avec – 382 cartes délivrées.

EFFECTIFS HEBDOMADAIRES



La prise de carte Hebdomadaire à subit également une baisse en 2021. 175 cartes contre 208 en 2020, soit 33 cartes de moins.

Ce type de produit plutôt acquitté durant les vacances scolaires (mai et juillet/aout), en plus du COVID, la météo peu clémente durant l'été 2021 est surement la cause de cette baisse.

Les touristes venant dans le Nord se sont surement vu changer de programme... Espérons que la saison 2022 permet aux saisonniers de profiter de notre soleil du Nord et de nos beaux sites de pêche.

Effectif

LA CARTE “OFFRE D’AUTOMNE”





Comme nous le disions, la carte automnale a séduit beaucoup de pêcheurs de fin de saison.

Ces pêcheurs acquittant habituellement une carte journalière, préfèrent depuis 2019, prendre la carte automnale disponible de septembre à décembre, et peuvent donc profiter de plus de sorties pêche jusqu’au 31 décembre de l’année.

Pour rappel, ce produit disponible en fin de saison depuis 2019, sera reconduit cette prochaine saison, à partir du 1ER septembre 2022, au tarif de 38.50 €.

MENSUALISATION DE LA CARTE DE PÊCHE



En 2021, 326 cartes de pêche ont été acquittées de façon mensuelle.

Pour rappel, ce mode de paiement proposé du 15 décembre au 15 février est possible uniquement sur un panier d’un montant compris entre 70 € et 300 € et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières). 1 € par mois de frais de dossier sera ajouté à la commande, soit 12 € par panier mensualisé.

L’adresse mail et le numéro de portable sont obligatoires pour permettre la signature numérique du mandat de prélèvement.

1ère échéance de 2/12ème du panier encaissé à la commande puis 10 prélèvements de 1/12ème réalisés à partir du 5 mars.

Ce dispositif reconduit en 2022, pourra permettre à beaucoup de pêcheurs de pouvoir pratiquer sa passion pour 12 euros par mois.

fs 2021





À SAVOIR

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère **automatiquement** à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Lorsque nous adhérons à une association (quelle qu'elle soit), nous le faisons pour soutenir ses actions, bien au-delà des autres avantages que le fait d'en être membre peut apporter. Les actions de promotion et de développement, les travaux de gestion et de restauration des cours d'eau, la location des baux de pêche de pêche etc., tout cela est financé en grande partie par les cotisations que nous tous, pêcheurs, payons aux associations pour y adhérer.

Il est primordial que le pêcheur ait conscience que la carte de pêche n'est pas un abonnement ni un produit de consommation mais bien une cotisation à une association avec ses droits et ses devoirs !

Prendre une carte de pêche auprès d'une AAPPMA est un acte engagé, en faveur des milieux aquatiques et de la pêche !



DÉVELOPPEMENT





Conventions “droits de pêche” et partenariats

Étangs des Moines et Étang de la Marlière

Les étangs de Fourmies

Au total, 5 plans d’eau pour la pratique de la pêche.



La mairie de Fourmies a sollicité la Fédération pour la mise en place d’un partenariat technique dans le cadre de la valorisation du territoire communal au travers de la pratique halieutique. Une convention partenariale incluant les droits de pêche a ainsi vu le jour en janvier 2021.

La Fédération, par le biais de cette convention, s’est engagée à accompagner la collectivité locale dans la gestion des étangs des Moines et de la Marlière. Aussi, lorsque la présence de ragondins sur les étangs des Moines a été détectée, dès le printemps 2021, la mairie, la Fédération et le Syndicat Mixte d’Aménagement et d’Entretien des Cours d’Eau Avesnois se sont associés pour faire l’audit de la situation liée à son implantation sur site mais aussi communiquer auprès du grand public sur l’espèce et son impact et enfin mettre en place les actions adéquates pour la régulation de l’espèce.

Classé « espèce animale exotique envahissante sur le territoire métropolitain », il perturbe les communautés végétales et la biodiversité de ses sites d’implantation. De par son comportement fouisseur, il dégrade les berges, accélère le colmatage du lit des cours d’eau, perturbe le réseau hydraulique et dégrade les installations humaines (digues, piliers de ponts). C’est également un ravageur de cultures et de prairies, vecteur de maladie. Le ragondin peut être porteur de la leptospirose, qui peut être transmise à l’homme et avoir de graves conséquences sur sa santé. Il faut donc éviter de toucher l’animal, ainsi que la terre et végétaux souillés.

Une opération de piégeage a donc été menée mi-octobre par le SMAECEA, par un piégeur agréé.

le pêche



Etang à Villers Pol

L'étang communal de Villers Pol se situe non loin de la Rhônelle, rivière de première catégorie.

La mairie de Villers-Pol souhaitait mettre en gestion son plan d'eau communal. Ainsi après un premier contact en juin 2021 et une sortie de terrain, la Fédération a procédé à la rédaction de la convention de mise à disposition payante et la convention a été signée 1er septembre 2021 pour une durée de 5 ans.

L'étang, situé non loin de la Rhônelle, est un spot de pêche dans un cadre verdoyant, au calme et bien aménagé où les pêcheurs peuvent taquiner des poissons blancs ainsi que du poisson-chat. Au cœur d'un parc, il est sujet à des horaires d'ouverture par semestre (voir sur notre site web).

Des partenariats ? Pour quoi faire ?

- **Pour s'engager avec des partenaires** avec des objectifs communs en faveur de la biodiversité et des usagers
- **Pour élargir nos territoires d'interventions** notamment en termes d'amélioration de la connaissance
- **Pour récupérer la gestion halieutique et piscicole** de nouveaux plans d'eau, mis en réciprocité

Un endroit exceptionnel, propice à la pêche

Marais de Brunémont

Un grand plan d'eau d'une grande richesse piscicole



Depuis plus de 15 ans, la commune de Brunémont, propriétaire du plan d'eau de BRUNEMONT, a concédé l'exclusivité de ses droits de pêche qu'elle détient à la Fédération. La convention de mise à disposition payante a donc été renouvelée pour 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2025.

Logé au creux de la vallée dans les plateaux crayeux de l'Artois et du Cambrésis, le marais de Brunémont est d'une grande richesse piscicole, et est l'un des plans d'eau encore un peu sauvage, très accueillant et propre.

La pêche peut s'y pratiquer au bord, grâce a ses nombreux pontons de pêche ou en barque, sous certaines conditions disponibles auprès de la mairie.



Ponton PMR - Ors - en cours

En faveur du loisir pêche

Afin d'améliorer la pratique halieutique pour tous, la Fédération procède chaque année, à divers aménagements tels que l'implantation de pontons pour personnes à mobilité réduite, des cheminements et des signalétiques sur l'ensemble du département.

Équipement des sites

Poursuivant nos missions d'information et d'accessibilité le long des cours d'eau, nous avons, grâce à l'accompagnement financier apporté par le Département et la FNPF, aménagé 6 sites de pêche.

Tout d'abord, pour la commune d'Armentières, nous avons implanté sur le site du complexe sportif Léo Lagrange, un panneau signalétique et un ponton pour personne à mobilité réduite (PMR). Ensuite, pour la commune de Boussois, le long de la Sambre un panneau signalétique ainsi qu'un ponton pour mobilité réduite ont été installés. Les communes de Catillon sur Sambre et Ors ont eu, pour chacun un ponton PMR. Enfin, le long de la Selle à Solesmes c'est un panneau signalétique qui a vu le jour.



Panneau signalétique - Armentières - 2020

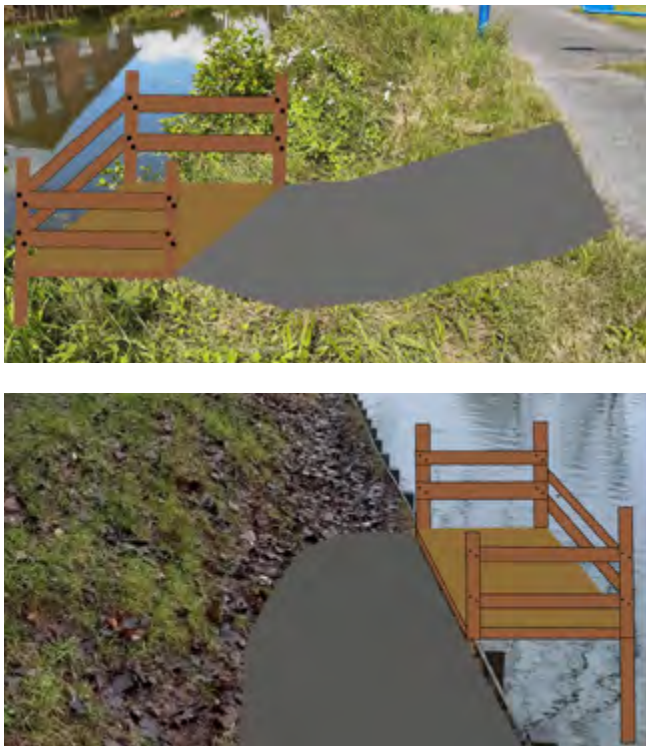


Schéma d'implantation ponton PMR - Catillon en haut et Armentières en bas

Pêche

Dans le cadre de sa mission d'assistant à maître d'ouvrage, la Fédération apporte des conseils et un appui technique pour les phases de préchantier, de chantier mais aussi pour le suivi biologique de certaines opérations.

Notre rôle d'étude et de conception pour l'importation des projets est donc capital pour le bon déroulement des opérations.



Sortie de terrain - 2020

Des travaux? Comment ça se passe ?

Chaque projet, qu'il soit à l'initiative d'une AAPPMA ou de la Fédération, est étudié minutieusement et se déroule selon un schéma bien rodé.

Après une proposition des sites et d'aménagements au Département, la Fédération rédige un courrier et une fiche action (localisation, schéma d'implantation...) à l'attention du propriétaire du site ainsi que pour l'AAPPMA locale pour présenter le projet et recevoir l'accord des parties.

Une ou plusieurs sorties de terrain sont organisées afin de valider l'emplacement et le type d'aménagement, avec les acteurs locaux et l'entreprise (elle aussi locale). Ensuite la Fédération dépose des dossiers de demande de subvention auprès de ses partenaires. La Fédération assure le suivi complet de chaque projet, jusqu'à la réception des travaux.

Parcours labellisé : Wagnier

Labellisé en qualité de « parcours passion » en 2020, l'étang Wagnier, avec son orientation black bass et float tube, connaît un franc succès auprès de nos pêcheurs. Mais avec une superficie importante et une forte prédation des cormorans, nous avons dû procéder au repeuplement du site pour permettre à nos pêcheurs de capturer ce recherché mais rare poisson dans notre département.

C'est ainsi que près de **3 500** jeunes individus de black bass, issus de notre pisciculture fédérale, ont été introduits à l'été.

L'ÉTANG WAGNIER EST UN ÉTANG FÉDÉRAL POUR LA PECHE DU BLACK BASS, EN FLOAT TUBE ET EN NO-KILL



Etang Wagnier - Thivencelles- 2020





Black-bass - Reproduction naturelle aménagée- 2021



Aménagement à l'étang de la Forge à Glageon- 2021

Aménagement de Glageon

Travaux d'aménagement des parkings

En 2021, le nombre de plans d'eau dit « fédéraux » est au nombre de 51 étangs sur le département du Nord. Toutefois la Fédération n'est pas propriétaire de tous ces plans d'eau, mais uniquement de 2 sites, celui des étangs de la Forge à Glageon et l'étang de Cousolre.

Les autres plans d'eau sont des étangs dont la pêche est soit confiée à la Fédération, soit aux AAPPMA locales qui les partagent dans le cadre de la réciprocité. Ainsi sur ces 49 plans d'eau, la Fédération n'étant pas propriétaire, peut difficilement engager de travaux de réaménagement en dehors de la mise en accessibilité par le biais des pontons PMR et l'équipement en panneau signalétique. L'entretien des sites est alors souvent du ressort des collectivités locales notamment les communes.

Après le réaménagement de l'étang de Cousolre, nous avons engagé en octobre 2021 des travaux d'aménagement des parkings sur le site des étangs de la forge à Glageon. Celui-ci est composé de deux plans d'eau situés l'un à côté de l'autre. Le premier étang à l'entrée est géré en carpodrome et le second plan d'eau est dit généraliste, ouvert à toutes les techniques de pêche, sauf pêche de nuit.

Ce site est souvent pratiqué par les pêcheurs du département, sa situation au sein d'un massif forestier en fait un site attractif et calme. La Fédération a souhaité obtenir la labellisation «parcours passion» afin de valoriser le site à une plus grande échelle. Une demande de labellisation est en cours. Un ponton PMR et un panneau signalétique avaient déjà été implantés. Afin de mieux accueillir les pêcheurs, il a été décidé de réaménager le parking existant et de créer un second parking un peu plus haut permettant un accès plus facile sur l'étang du haut.

Les travaux ont été menés par l'entreprise De Barba de Fourmies, des travaux de terrassements ont permis de créer le second parking en gravier afin de ne pas imperméabiliser le sol. Ensuite un cheminement a été créé entre les deux parkings, le chemin a été légèrement décalé du bord du plan d'eau afin de permettre aux pêcheurs d'avoir un peu plus de recul pour leur pratique. Le premier parking a été nettoyé et rechargé également en gravier afin de le rendre plus fonctionnel. Une nouvelle barrière a été implantée à l'extrémité du second parking afin d'éviter la sur-fréquentation par les véhicules, la création du nouveau parking permet alors de réduire les déplacements de nos pêcheurs avec le matériel pour l'accès au second plan d'eau.

Afin d'améliorer encore la qualité de ce site, nous poursuivrons les investissements notamment sur l'accueil des pêcheurs, avec par exemple la gestion hydraulique du site notamment la lutte contre les proliférations végétales. Nous souhaitons aussi engager une étude pour la création d'un moine hydraulique afin de favoriser la gestion indépendante des deux plans d'eau et permettre un meilleur entretien.

gement

Schéma halieutique

d'aménagement de la Sambre

Tous les loisirs sont en constante évolution sur la pratique, la technique et le matériel, mais les besoins d'accessibilité et d'accueil restent les mêmes. Chaque type de public a des besoins variables, mais ils ont pour point commun l'accès à la berge pour pratiquer leur loisir, et donc choisi comme axe principal de ce schéma.

À l'instar du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération a rédigé son Plan Départemental de Promotion du Loisir Pêche (PDPL), il y a une dizaine d'années.

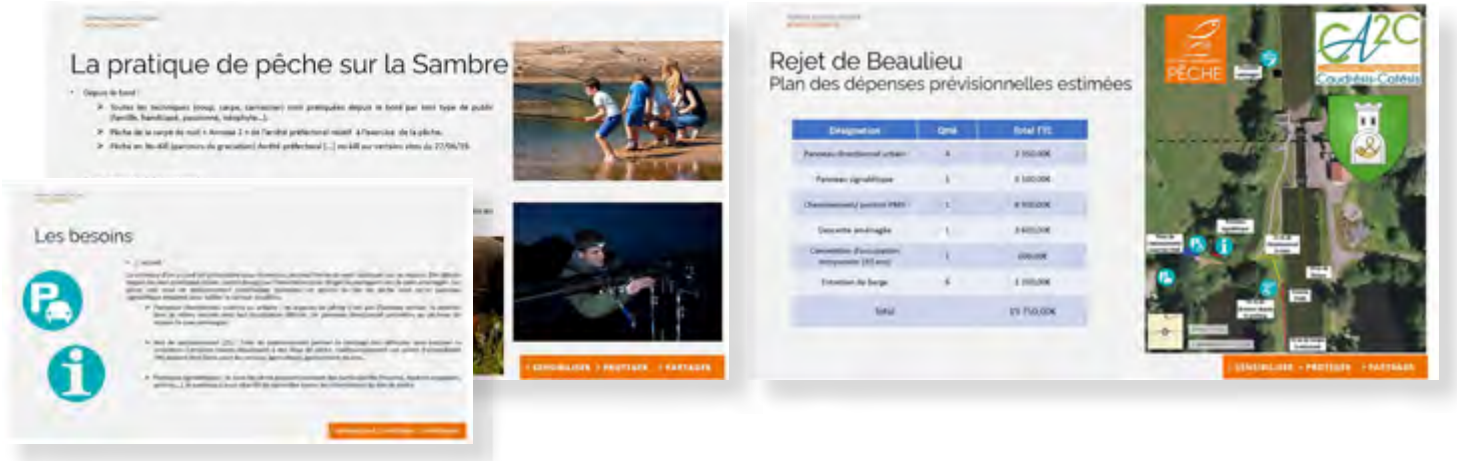
Fort de son expérience et de ses actions opérationnelles, le pôle développement propose aux collectivités locales des actions d'aménagement en faveur des pêcheurs. En marge des Plans de Gestion Piscicole rédigés pour et avec ces AAPPMA volontaires, il a entamé une réflexion autour de la thématique « aménagement général des voies d'eau du département » via un «schéma halieutique d'aménagement». L'objectif étant de faire un audit des sites de pêche sur le domaine public et d'aménager un maximum de spots pour le loisir pêche.

La première étape consiste en un diagnostic global de la voie d'eau en recensant les secteurs utilisés ou utilisables par les pêcheurs. La première clé d'entrée, outre le droit de pêche, est le stationnement et l'accessibilité à la berge. Lorsque ce premier paramètre est possible alors une deuxième étape « projection des aménagements halieutiques » s'opère. Ces aménagements concernent l'information comme des panneaux d'orientation routiers et panneaux signalétiques, de l'aménagement de zones de stationnement et de berges. Pour chaque projet proposé, nous incluons l'entretien du site.

Après avoir estimé le coût de l'opération, nous passons à la troisième étape qui consiste à trouver des partenaires financiers pour mener à bien ce schéma d'aménagement halieutique.

Pour 2021, c'est celui de la Sambre qui a été élaboré. Il sera présenté aux AAPPMA du secteur concerné, mais également aux collectivités locales.

À terme, toutes les voies d'eau du département du Nord posséderont leur schéma d'aménagement.



Exemple de schéma d'aménagement de la Sambre



Entretien à l'étang Claude Sotiaux de Cousolre - 2021

Entretien des sites de pêche

Qui est responsable de l'entretien ?

Le département du Nord est un petit paradis pour les pêcheurs de tous horizons, avec des sites divers et variés entre canaux, rivières salmonicoles et étangs. Malheureusement la pratique halieutique est parfois bien entravée par la végétation et nombre de cours d'eau et leurs rives sont aujourd'hui peu accessibles.

Si les plans d'eau peuvent présenter un intérêt social, patrimonial ou paysager, il est important que leur conception et leur entretien soient appréhendés de la meilleure façon possible pour avoir un étang en parfaite santé ainsi qu'une vie aquatique épanouie.

Les étangs fédéraux sont des plans d'eaux qui sont en réciprocité totale dans le département du Nord. Ils montrent une très grande richesse et une très grande diversité aussi bien halieutique, piscicole, que faunistique et floristique.

Ils peuvent être :

- la propriété de la Fédération départementale (étangs de la Forge à Glageon, étang de Cousolre)
- mis à disposition gracieusement par différentes collectivités (département du Nord, Communauté Urbaine de Dunkerque, communes...)
- loués auprès d'autres structures (communes, ONF, VNF...), pour une durée variable (généralement entre 5 et 10 ans) moyennant un loyer annuel.

En contrepartie, la Fédération prend en charge la gestion et valorisation halieutique et piscicole, dans le respect des sites et de la réglementation. Dans la quasi-totalité des cas, l'entretien du site (nettoyage et ramassage des déchets, entretien des espaces verts) reste la prérogative du propriétaire.

Pour la saison 2021, afin de satisfaire pleinement nos pêcheurs, la Fédération a procédé à l'entretien des sites suivants :

- l'étang de la Forge à GLAGEON,
- l'étang Sotiaux à COUSORLE,
- l'étang de la Puchoie à SAINT AMAND LES EAUX.

Nous sommes également intervenus occasionnellement sur d'autres lieux sur l'étang du FLAQUET, les étangs des SARELS et la DIGUE NOIRE.

Deux frayères situées à Catillon/Sambre et à Marpent ont également fait l'objet d'intervention de notre équipe.

OBJET de l'intervention	ETANG DE GLAGEON	ETANG DE COUSOLRE	ETANG DE LA PUCHOIE	ETANG DU FLAQUET	ETANG DES SARELS
ENTRETIEN COMPLET	16/06 - 31/08	20/04 - 22/06 19/08	01/07- 20/09		
CREATION ZONE DE PECHE				07/01 - 26/01	08/01 - 10/01
RAMASSAGE DE DECHETS	05/03 - 25/06 20/07 - 11/08 03/09 -14/10 21/10		01/06		

etien





Avant/Après à l'étang Claude Sotiaux de Cousolre - 2021



Canal de la Deule- 2021

Entretien du domaine public fluvial

Les canaux sont des propriétés publiques, soit de l'Etat ou d'une collectivité. Le réseau navigable fait partie du domaine public fluvial, soit 4 500 km dans notre département.

Sa gestion est confiée par décret aux « Voies Navigables de France », à qui incombe l'entretien des canaux afin de maintenir les conditions normales de navigation, de protéger les berges de l'érosion, de permettre des aménagements et de maintenir la biodiversité. Les berges de canaux et les chemins de halage constituent des lieux de biodiversité. Aussi pour tenir compte des enjeux environnementaux, les VNF ont mis en place des pratiques d'exploitation et d'entretien respectueuses de l'environnement : mise en place de techniques alternatives aux produits phytosanitaires, fauche tardive, éco pâturage, etc. Ce principe de fauche tardive et de réduction des fauches (un ou deux en moyenne par an) est également un enjeu économique pour la structure.

Par ailleurs les VNF partagent parfois la gestion avec certaines collectivités dans le cadre d'une superposition de gestion, ce qui fait que la collectivité a la capacité d'intervenir également sur le sujet.

Tous les ans, la Fédération verse un loyer conséquent aux VNF pour louer ce que l'on appelle le droit de pêche ; droit qui permet aux pêcheurs de mettre leur ligne à l'eau. La plupart des pêcheurs sont persuadés que c'est à la Fédération d'entretenir les berges du domaine public fluvial. La carte de pêche n'a jamais servi à entretenir les berges des canaux, c'est bien du ressort de VNF et des collectivités. Ce sont les impôts payés par les contribuables qui servent à entretenir l'espace public.

Pour trouver une solution à cette problématique, la Fédération a engagé des échanges avec les VNF, afin de permettre au réseau d'entretenir certains spots de pêche (à ne pas confondre entretien lié à la pratique halieutique et tonte paysagère). Une autre réunion a eu lieu en 2021 également pour les alerter sur les carences d'entretien.

vnf
Voies navigables de France

Hauts-de-France propres

Chaque année, depuis 2017, l'opération de nettoyage « Hauts-de-France Propres », réalisée généralement au mois de mars, par tous les amoureux de la nature pour un environnement plus propre connaît un véritable succès.

Sous l'impulsion du Conseil Régional des Hauts-de-France et des Fédérations de chasseurs et de pêche, en moyenne ce sont plus de 5 000 m³ de déchets qui sont ramassés par édition, avec environ 50 000 participants répartis sur plus d'un millier de sites.

Malheureusement, 2021 a été une année « blanche ». En effet, l'opération de nettoyage de la nature devait au départ avoir lieu les 19, 20 et 21 mars 2021. Mais au regard des conditions sanitaires de l'époque, le cabinet du Président de Région Xavier Bertrand a choisi de reporter l'opération Hauts-de-France Propres dans un premier temps au mois de mai, puis dans un second temps les 10, 11 et 12 septembre.

Seulement, la rentrée n'a pas été logée sous les meilleurs hospices. Aussi et pour mieux nous retrouver autour d'une cause commune, l'opération est repoussée au printemps 2022. Juste le temps, de nettoyer ses gants, sa chasuble et de réfléchir aux sites à prospecter !





SUBVENTION

Commission de l'environnement

Lors de la commission environnement, qui s'est tenue courant novembre 2021, les écologistes ont voté contre la subvention allouée à l'opération, sous prétexte qu'elle est initiée par les chasseurs et les pêcheurs, acteurs historiques de l'opération.

Que dire du manque de soutien et de considérations pour toutes les actions menées par nos deux structures en faveur de la biodiversité et des milieux naturels...

Merci aux élus qui soutiennent nos actions !

Chiffres de la mobilisation 2020

75% de participation des EPCI

50 000 participants

10 Fédérations départementales de chasseurs et de pêche

5000 m³ de déchets ramassés

Et une très large mobilisation des AAPPMA



Réseaux sociaux

Pour communiquer efficacement sur les réseaux sociaux, il est important de savoir à qui nous souhaitons nous adresser et de nous assurer que les réseaux sociaux sur lesquels nous communiquons sont bien utilisés par notre cible.

Les médias sociaux permettent de communiquer auprès de sa communauté à tout moment, même en situation de mobilité. Ils permettent aussi de développer des interactions sociales (« like », « retweet », « partage »...) révélant un engagement de la part d'une communauté et entraînant de la viralité. Néanmoins, notre rôle sur les réseaux restent purement informatif et nous ne nous imposons que très peu de temps à la gestion des critiques et commentaires négatifs qui sont devenus la norme plutôt que l'exception.

INSTAGRAM
414 abonnés
39 publications en 2021



FACEBOOK
6 179 abonnés
193 publications et 1 133 réponses aux pêcheurs par messenger en 2021

YOU TUBE
603 abonnés
5 nouvelles vidéos en 2021

DISPONIBLE SUR | www.siteweb.web



Film promotionnel : Un coup de boost au réseau

Lorsque l'on souhaite développer son activité ou recruter de nouvelles recrues, faire appel à un film promotionnel devient essentiel. En effet, nous vivons dans un monde où il devient difficile de contrôler l'information qui circule sur notre structure, qu'elle soit bonne ou mauvaise. C'est pourquoi un film promotionnel nous permet de construire l'image de marque que NOUS souhaitons.

Le film promotionnel nous aidera à donner une image positive de notre département aux pêcheurs. En effet, il est plus facile de transmettre et provoquer des émotions grâce à une vidéo. Nos décisions sont influencées et guidées par nos émotions, notre vidéo provoquera alors inévitablement une réaction sur le public ciblé.







Développer notre activité touristique grâce à la vidéo

Cette année la Fédération a souhaité réaliser ce film sur la pêche dans le département, sous la forme de :

- Un film générique de 2-3 minutes qui valorise la pêche et les différents court d'eau de la région Nord
- Un film de 1min 30 de chacune des 5 zones géographiques identifiées, assurant un parti-pris créatif en cohérence avec le film générique

Ce film promotionnel sur la pêche dans le Nord est un excellent support de communication adapté pour les offices de tourisme, les manifestations, salons, inaugurations, assemblées générales, etc., mais surtout un formidable outil de communication très attirant à valoriser sur l'ensemble du département, dans le but de faire découvrir une activité phare, de mettre nos adhérents à l'honneur, d'afficher nos valeurs.

La nuance va se jouer dans le message. Mais aussi dans le rythme de la vidéo. Il faut savoir que 45% des internautes abandonnent une vidéo avant même d'avoir passé le cap des 30 secondes. C'est là que le montage intervient.

La vidéo permet également de raconter une histoire et ainsi de générer des émotions chez l'internaute et ceci dans le but d'induire une proximité avec le milieu associatif de la pêche. Ce format est incontournable dans le domaine du social media. C'est là tout l'intérêt d'utiliser des contenus audiovisuels ; ils ont une très forte capacité à attirer, retenir et générer de l'engagement.

Notre but est de capter l'attention des personnes (pêcheurs ou non, du Nord, de France ou même les touristes pêcheurs étrangers) qui n'avaient peut-être pas prévu de pratiquer ce loisir de pleine nature ou qui n'avaient pas suffisamment d'informations. Il permet aussi d'accroître la notoriété du département en termes de pratiques halieutiques, de séduire les non-pratiquants et les plus jeunes.

Ainsi, nous en profitons pour remercier chaleureusement les AAPPMA participantes, les pêcheurs passionnés, les acteurs bénévoles et l'équipe de tournage pour ces moments de vie et de pure passion que nous avons partagé ensemble.
Sortie prévue : début 2022 !



Le savez-vous ?

En 2021, 87% du trafic internet mondial est monopolisé par la vidéo. Soit 95 fois plus qu'en 2005. C'est donc naturellement que l'on a décidé de plus axé notre communication sur ce support.

La raison à cette hausse considérable :

- **L'internet mobile.**
- **L'hyper connexion.**
- **La multiplicité des appareils numériques**
- **La crise sanitaire**







DOMAINE P

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie) :	
B2	75	ESQUELBECQ - La Claude du Moulinet	R
A1	76	LOOBERGHE - Les 7 étangs de la Barre	R
A1	77	BOURBOURG - Les Hautes Pâtures	R
A1	78	GRAVELINES - La Sentinelle	R
A1	79	GRANDE-SYNTHE - Le Coupon Sablé Synthois	R
B1	80	DUNKERQUE - Le Phare Rouge	R
B1	81	HONDSCHOOTE - L'Etang Hondschootois	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
B1	1	ARMBOUTS CAPPEL - Lac d'Armbouts-Cappel
B1	2(A)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Fort Vallières
B1	2(B)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Lac du Moulin des Prêtres
A1	3	PETITE SYNTHE - Lac de l'école synthe
A1	4	SAINT GEORGES SUR L'AA - Plan d'eau de la Fausse Rivière
A2	5	WATTEN - Lac Blanc













LES ASSOC

Position	N°	
C3	69	LA BASS
D3	70	LILLE
D3	71	VILLENEU
D3	72	ROUBAIX
B3	73	MERVILL
C3	74	ARMENTI

LES ÉTANG

Position	N°	
D3	6	ALLENN
C3	7(A)	ARMENT
C3	7(B)	ARMENT
D2	8	DEULÉM
D3	9	GENECH
D4	10	PHALEM
D2	11	QUESNO

Royaume

LÉGENDE

- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL 2e CATÉGORIE
- COURS D'EAU 1ère CATÉGORIE
- COURS D'EAU 2e CATÉGORIE
- PARCOURS NO KILL
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT*
- PARCOURS FÉDÉRAL
- ÉTANG FÉDÉRAL
- SITE NO-KILL UNIQUEMENT
- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- ATELIER PÊCHE NATURE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- R ASSOCIATION RÉCIPROCITAIRE
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

* Voir les annexes de l'arrêté préfectoral

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)	
E5	24	SAINT SOUPLET - La Truite Audomaroise et Saint-Louis	R
E5	25	LE CATEAU - La Sentine	R
E5	26	BRIASTRE - L'AC-en-Ciel	
E5	27	SOLESMES - La Gaule Solesmienne	R
E5	28	SAINT PYTHON - La Saint-Hubert	R
E5	29	HAUSSY - La Gaule Haussienne	R
E5	30	SAULZOIR - Les Amis réunis de Saulzoir et Montrécourt	R
E5	31	HASPRES - La Gaule Haspresienne	R
E5	32	DOUCHY LES MINES - La Truite d'Auby	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
E6	33	CAUDRY - La Gaule Caudrésienne	R
D6	52	HASNIÈRES - La Hasnoise	R
D6	53	MARCOING - La Martin-Pêcheur	R
E5	54	CAMBRAI - Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	R
D5	55	ARLEUX - La Goujonnière	R
D5	56	AUBIGNY-AU-BAC - La Jeunesse	R
E5	57	FÉCHAIN - La Perchoise	R
E5	58	AUBERCHICOURT - Les Joyeux Pêcheurs	R
E5	59	BOUCHAIN - Les Pêcheurs de l'Escrebieux	R
E5	60	LOURCHES - Les Joyeux Pêcheurs de Lourches	R
D	66	LALLAING - La Fraternelle	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
D5	21	AUBIGNY AU BAC - Étang d'Aubigny au Bac
E5	22	BOUCHAIN - Haleine
D5	23	BRUNEMONT - Marais de Brunemont
E5	24	DENAIN - Parc Urbain Zola/Lieu d'Eau
D4	25(A)	DOUAI - Parc Chanoine Urbain
D4	25(B)	DOUAI - Parc Jacques Vernier
D4	25(C)	DOUAI - Parc de la Tour des Dames
D4	26	LALLAING - Marais Saint Charles
E5	27	LOURCHES - Étang Olivier
E4	28	MARCHIENNES - Étang des Dames
F6	29	ORS - Étang du Tarquet
E4	40	RIEULAY - Étang des Anglais
E5	41	WASNES AU BAC/FAILLENCOURT - Étang du Grand Clos

ISCICOLE 2022





CIATIONS AGRÉÉES

AAPPMA (2ème catégorie)	
TE - La Perche Beaudignies	R
ES-L'Echaux Ors	R
UVE D'ASCQ - Société de pêche de Villeneuve d'Ascq	R
- Maison de l'association de pêche et de la nature	R
E - La Tanche Mouvaloise	R
ÈRES - Les Infroyables	R

GS FÉDÉRAUX

Commune	
S-LES-MARAIS - Étang Emmanuel Marchand	
ÈRES - Étang du Vidal (ZAC)	
ÈRES - Étang communal (complexe Les Lauriers)	
ONT - Étang des Hallmoux	
- Étang de Linselles	
IN - Étang de l'Ermitage	
-SUR-DEÛLE - Étang de la Station	

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)	
P5	34	LOUVIGNIES-QUESNOY - Les Gouttes de l'Ecolien	
P5	35	BEAUDIGNIES - La Belle Rivière	
P5	36	BERMERAIN - L'Hirondelle	
P5	37	VENDEGIES SUR ECAILLON - Les Gazouilles de St Pierre	
E5	38	VERCHAIN - La Truite Verchinoise	
E5	39	THIANT - La Truite	
P5	41	VILLERS POL - L'Arc en ciel	R
P5	42	MARESCHES - La Bervaise	
P5	43	ARTRES - La Truite Artrésienne	
P5	44	MARLY - Les Gaulois	
P5	46	WARGNIES LE GRAND - Amicale des Pêcheurs à la ligne	
P5	47	JENLAIN - Le Martin-Pêcheur jenlinois	R
P4	48	ROMBIES-SEBOURG - Les Pêcheurs Sebourgeois et Hermissons	R
P4	49	QUIÉVRECHAIN - L'Ile Aux Fées de la Harpe	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
P5	33	POIX DU NORD - Le Carpe Nordiste	R
P5	40	LE QUESNOY - La Louve Quesnoise	R
P4	45	MARLY - CSM	R
P5	50	HOUDAIN - Les Gardons	
P5	51	BELLIGNIES - Les Vairons	R
P4	61	VALENCIENNES - CMCAS	
P4	62	SAINT SAULVE - La Carpe Saint Saulvienne	R
P4	63	ONNAING - La Fédérale Onnaingeoise	R
P4	64	FRESNES-SUR-ESCAUT - La Tanche Fresnoise	R
P4	65	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Les Francs Pêcheurs Condéens	R
E4	67	RAISMES - Les Amis du Poisson Raismois	R
E4	68	SAINT-AMAND-LES-EAUX - Les Roseaux de l'Amandinois	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position		Commune
P4	12(A)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Étang de la Digue Nord (concession)
P4	12(B)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Sonet Lot 2
P4	12(C)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Étang de Chasseur-Eclaux
P5	13	ENGLEFONTAINE - Étang communal
P4	14	HERGNIES - Étang d'Amaury
P4	15	ONNAING - Étang du parc de loisirs
P5	16	POIX DU NORD - Étang Michel Thierry
P5	17	PREUX AUX BOIS - Étang communal
P4	18	QUIÉVRECHAIN - Parc de l'Aulnoit
E4	19(A)	RAISMES - Mare à Gentiane
E4	19(B)	RAISMES - Étang rue Yves Montand
E4	19(C)	RAISMES - Étang de Proissiers
E4	20	SAINT AMAND LES EAUX - Étang de la Docherie
P4	21	SAINT SAULVE - Étang parc Portes
P4	22	THIVENCELLE - Étang Wibaux
P4	23	VALENCIENNES - Étang des Tertelettes
P4	24	VIEUX CONDÉ - Étang rue de Saint-Waast
P4	25	VILLERS POL - Étang communal



LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

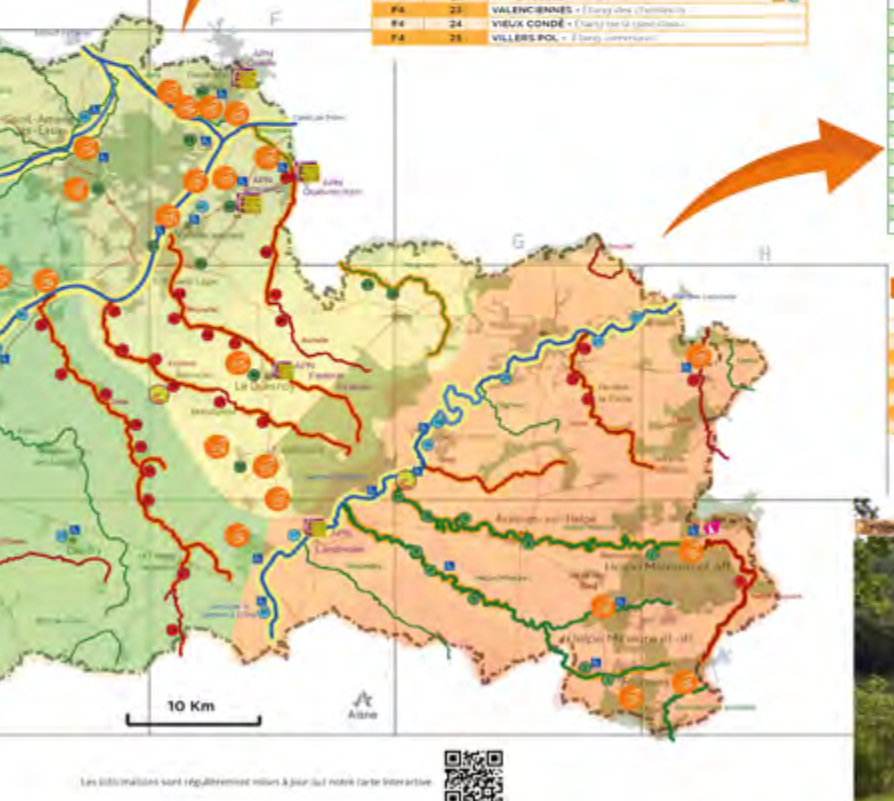
Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)	
H5	8	EPPE-SAUVAGE - La Truite des Sources de l'Helpe	R
G5	12	FERRIÈRE LA PETITE - L'Ombre Jeune La Truite	
G5	13	FERRIÈRE LA GRANDE - La Fraternelle	
G5	14	ROUSIES - La Cuisse d'Or	
H5	15	COUSOLRE - L'Espérance	

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
G6	1	FOURMIES - Les Amis Loisirs de la Marlière	R
G6	2	WIGNEHIES - La Chaîne	R
G6	3	BOULOGNE-SUR-HELPE - Le Cougin	R
G6	4	PETIT-FAYT - L'Ablette	R
G6	5	GRAND-FAYT - La Tanche	
H5	7	LIESSIES - La Truite Liessienne	
G6	8	AVESNES-SUR-HELPE - Le Gardon Avesnois	R
G6	9	DOMPIERRE-SUR-HELPE - La Roche	R
G6	10	TAISNIÈRES - Les Perroits	R
G5	11	NOYELLES-SUR-SAMBRE - Les Joyeuses	R
F6	16	LE CATEAU ABBAYE - Rive de l'Abbaye	R
F6	17	LANDRECIES - Les Perroits de la Sambre	R
G5	18	BERLAIMONT - AAPPMA Berlaimont-Aulnoye-Aymeries	R
G5	19	PONT-SUR-SAMBRE - Les Brochets	R
G5	20	HAUTMONT - La Baleine	R
G5	21	BOUSSOIS - Le Brochet d'Or	R
H5	22	MARPENT - Le Gardon Marpentois	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune	
H5	26	ANOR - Étang de la Cressonnière (sur réservation)	
H5	27	COUSOLRE - Étang de Cousolre Claude MOREAUX	
H5	28	EPPE SAUVAGE - Lac du Val Joly	
G6	29(A)	FOURMIES - Étang des Moines	
G6	29(B)	FOURMIES - Étang de la Marlière	
G6	30(A)	GLAGEON - Étang de la Forge	
G6	30(B)	GLAGEON - Les Hommes	





Les informations sont régulièrement mises à jour sur notre carte interactive



Animations et manifestations

Une belle année pour la sensibilisation à la fragilité du milieu aquatique et aux initiations pêche, malgré les règles sanitaires imposées et une météo capricieuse pour cette année 2021.

Les animations

Provenant de multiples horizons, nous sommes intervenus auprès du grand public, du public scolaire, de centre de loisirs et socioculturel, de nos partenaires institutionnels, mais aussi d'offices du tourisme et de particuliers. **Au total 48 interventions réalisées dans tout le département pour 530 personnes touchées.**

Dans le cadre de la convention signée avec la ville de Fourmies début 2021, nous sommes intervenus auprès de 8 écoles primaires sur le site des étangs des Moines. L'objectif, via les interventions pêche et découverte des êtres vivants aquatiques, était de montrer tout d'abord l'existence d'une vie dans ce milieu discret, mais également le lien entre certains êtres vivants et une eau de qualité. Durant ces animations, des êtres vivants possédant un grand indice de polluosensibilité ont été prélevés, ce qui a permis de montrer la bonne qualité de l'eau.

Pour la pêche, les jeunes ont eu de belles surprises.



Animation découverte des milieux - 2021

Pour chaque type d'animations, les nouvelles clés d'identifications réalisées en interne nous ont permis d'identifier l'être vivant capturé.

Nous sommes intervenus auprès des classes de 6ème et 5ème du collège d'Avesnes-les-Aubert pour des cours magistraux sur la présentation des espèces aquatiques ainsi que leurs répartitions dans le milieu. Dans un second temps, nous avons abordé les notions de fragilité du milieu en illustrant par une présentation sur la modification du milieu par l'Homme et les impacts causés. Durant cette présentation, nous avons énuméré des gestes écocitoyens que tout individu peut adopter ainsi que des restaurations réalisées par la Fédération des milieux aquatiques.

Nous avons poursuivi notre mission d'éducation à l'environnement auprès du grand public en participants d'une part en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois aux animations « sensibilisation aux espèces invasives ». L'objectif étant d'expliquer l'impact négatif de l'écrevisse américaine sur le milieu et l'importance de la retirer des cours d'eau par une action de pêche.

D'autre part, comme chaque année, nous participons aux programmes des Rendez-vous Nature proposés par le département. Cette année avec la thématique « les astuces pour préserver la biodiversité chez soi », nous avons proposé des animations sur la confection d'une frayère artificielle pour des secteurs où la reproduction piscicole peut être compliquée. Nous avons également proposé des animations de lutte contre les espèces invasives comme la perche-soleil et le poisson-chat. Pour préserver, il faut connaître. C'est pour cela que nous avons mené des animations sur la découverte de la faune aquatique, orientée « invertébrés ». Comme nous pouvons proposer des animations nature pour les enfants, nous les avons emmené pêcher leur premier vairon dans l'Helpe Mineure. Succès garanti !!

Le PAF

Notre programme d'animation fédéral (simplement appelé PAF), a lui aussi eu son succès. 21 animations dispensées gratuitement dans tout le département. Ce sont 89 personnes qui sont venues

ations



profiter de la découverte d'une technique de pêche sur les bords de nos canaux ou plans d'eau. En effet, suite au confinement en 2020, nous souhaitions proposer des animations où des ami(e)s pouvaient se retrouver autour d'une activité (par exemple « emmène ton pote à la pêche ») .

L'activité consistait à pêcher à « l'américaine » sur le même coup de pêche. Discuter ou pêcher, difficile de rester concentré entre copains, il n'empêche que le poisson était au rendez-vous !



Les anniversaires

Nous avons aussi répondu présents pour la réalisation de 2 anniversaires pêche. Le premier pour Timéo où 6 de ses camarades sont venus partager sa journée d'anniversaire sur les bords du canal de saint Quentin. Le second s'est déroulé sur l'étang de Genech pour Armand, 10 ans qui lui aussi a fait ses premières captures en bonne compagnie.

Les manifestations

Peu de manifestations pour cette année 2021. Nous avons malgré tout participé au Vital Sport du Décathlon Campus de Villeneuve-d'Ascq. 2 jours pour promouvoir la pratique de la pêche dans notre département, mais également répondre à des questions d'ordre environnemental.

Nous avons été présents au premier salon de pêche à la mouche des Hauts-de-France, une grande première !

Nos collègues de la Fédération du Pas-de-Calais ont organisé le premier salon de pêche à la Mouche, le samedi 20 novembre 2021 sur la commune d'Hesdin. L'objectif était de faire découvrir la pêche à la mouche (et pas qu'aux salmonidés) auprès de passionnés !

Ce salon, qui se voulait convivial et fondé sur l'échange et le partage, a rencontré un franc succès, puisque plus de 2 000 visiteurs sont venus nous rendre visite !

Associée à l'Association Régionale et aux Fédérations de l'Aisne et de la Somme, la Fédération est ravie de sa participation à cette première édition.

ET NOS APN DANS TOUT CA ?

Atelier pêche nature



À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore tous bilans de ces structures d'animations.

Néanmoins, nous savons qu'elles ont été fort bien occupées durant toute l'année. Nos passages sur leurs zones d'activité nous ont montré leur implication dans l'éducation à l'environnement et à l'initiation à la pratique de la pêche.

Pour une grande partie bénévole, et avec une pédagogie propre pour chaque structure, mais toujours dans l'intérêt du pratiquant, ces passionnés savent transmettre aux jeunes l'engouement pour la pratique de la pêche.
Un grand merci à eux !





Bilan garderie 2021

La police de la pêche est réalisée par différents types d'agents : gardes particuliers et fédéraux, agents de surveillance, agents de l'Etat, gendarmes etc.
Tous ces agents, travaillent de jour comme de nuit, week-end et jours fériés. Vous pouvez donc être amenés à rencontrer ces personnes à tout instant.

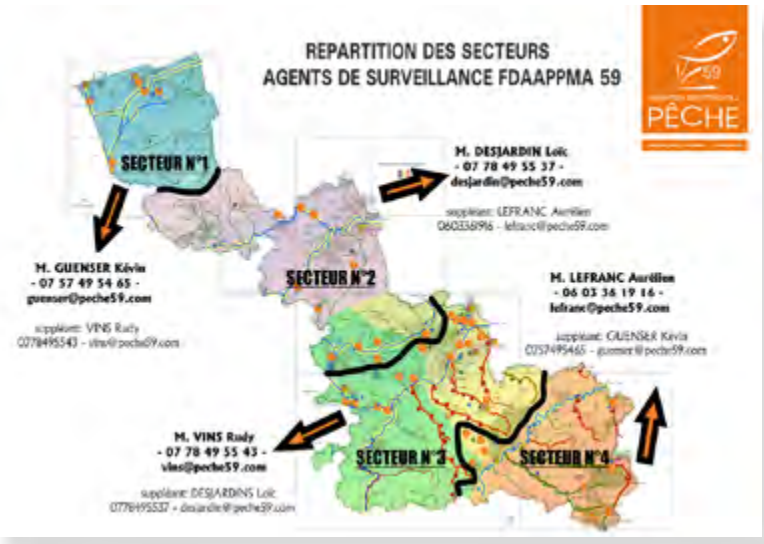


Depuis l'été 2016, la Fédération a, au sein de son équipe, deux agents de surveillance dont la mission principale consiste à sillonner l'ensemble du domaine, à contrôler les cartes de pêche et le respect de la réglementation en vigueur. Ils accompagnent également les pôles technique et développement, dans leurs missions respectives (entretien des sites de pêche, inventaires scientifiques, régulation de cormorans, aide à l'ésociculture...).

Afin de développer et d'optimiser nos actions en matière de surveillance, nous avons recruté deux agents de surveillance supplémentaires, en début d'année 2021.

Les quatre agents de surveillance de la Fédération assurent la police de la pêche et officient sur tout le département. Ils sont commissionnés par la préfecture pour intervenir sur toutes les AAPPMA. Un territoire immense est à couvrir en termes de superficie...

Pour permettre aux AAPPMA et au réseau de gardes-pêche bénévoles d'avoir un interlocuteur sur leur territoire, une répartition par secteur a été réalisée entre nos quatre agents.



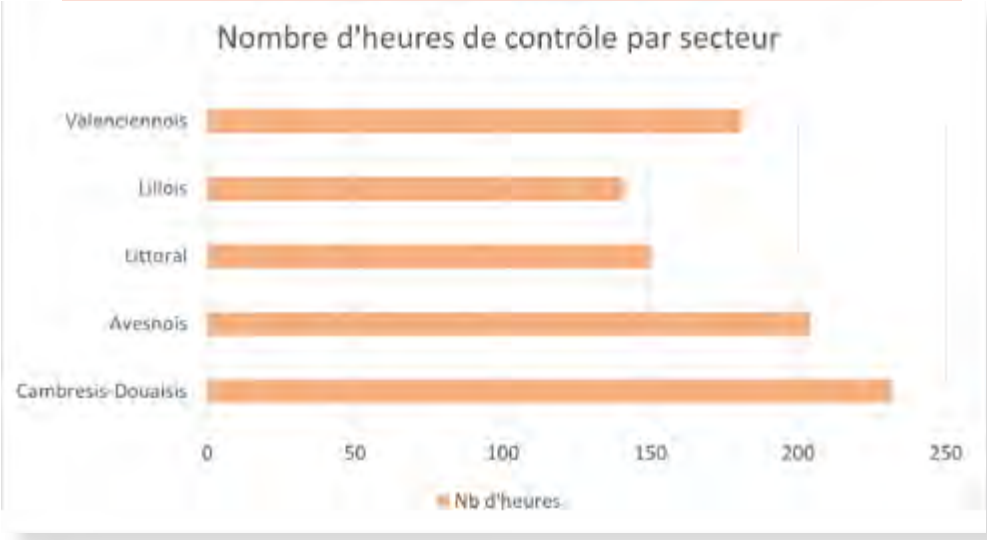
derie

Missions effectuées par l'équipe salariée



1 062
Heures de contrôle

Tôt le matin, tard le soir et parfois même de nuit, qu'importe le jour de la semaine.



1 062
Heures de contrôle

2 876
Pêcheurs Contrôlés

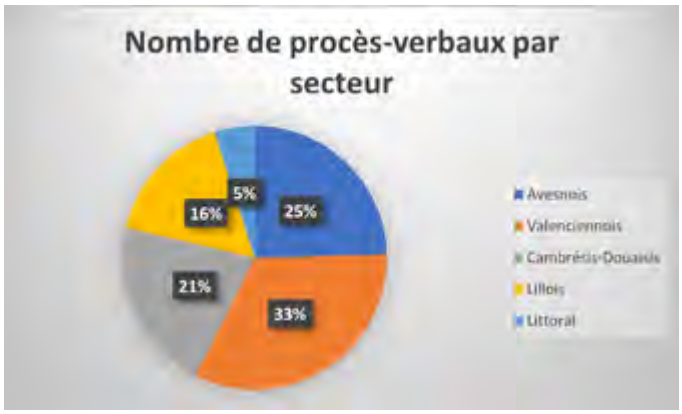
61
PV dressés
de 300€ à 1 500€

2 876
Pêcheurs Contrôlés

Soit 10,65% des pêcheurs contrôlés

AVESNOIS →	**747** Pêcheurs
VALENCIENNOIS →	**690** Pêcheurs
CAMBRESIS DOUAIS →	**698** Pêcheurs
LILLOIS →	**197** Pêcheurs
LITTORAL →	**252** Pêcheurs

61 PV dressés



Suivant les secteurs : 15 dans le secteur Avesnois, 20 dans le secteur Valenciennois, 13 dans le secteur Cambrésis-Douaisis, 10 dans le secteur Lillois et 3 sur le secteur du Littoral.

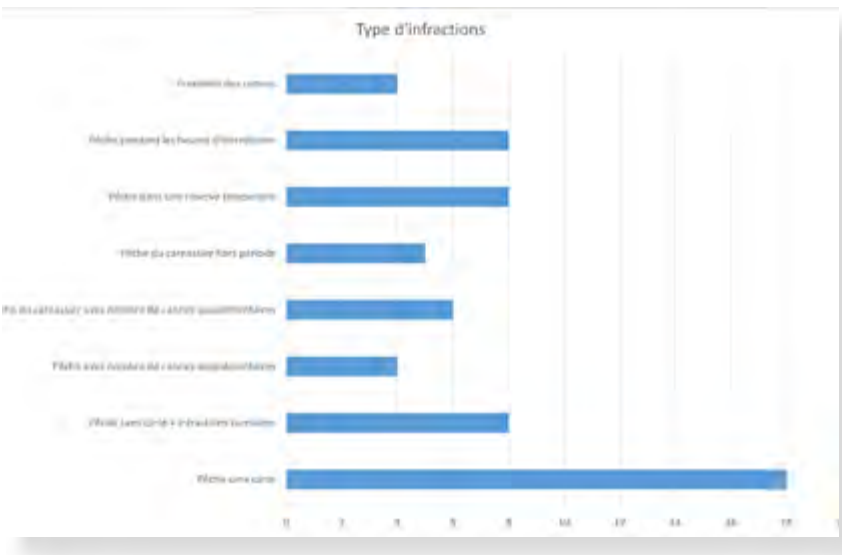
Sur ces 61 Pv, 20 ont été régularisés, 5 sont en cours de paiement, 6 sont en attente d'une réponse à l'accord amiable envoyé et les 30 autres ont été envoyés à l'huissier et en attente du Procureur.

Si une majorité des pêcheurs est respectueuse de la règlementation, les agents observent une augmentation importante des situations infractionnelles. En effet, les chiffres des procès-verbaux dressés au 31 décembre 2021 ont été multipliés par 258% par rapport à l'année 2020.

Les infractions les plus constatées sont :
1. le défaut de carte de pêche (*seule ou cumulées – soit 42% des PV*),
2. la pêche pendant les heures d'interdiction,
3. la pêche dans une réserve temporaire,
4. la pêche pendant les heures d'interdiction
5. la pêche du carnassier avec un nombre de cannes supérieur à la réglementation
6. la pêche pendant les temps d'interdiction *(fermeture)*...

Pour rappel : Tout contrevenant *(pêcheur verbalisé)* **fait l'objet d'une procédure pénale provenant du Ministère public et de la partie civile. La Fédération représente la partie civile et demande des dommages et intérêts par le biais d'une transaction. Pour chaque PV, un montant variable lié aux infractions est demandée au titre de ces dommages et intérêts. Le règlement de la partie pénale est indépendant de la partie civile, c'est à dire que le Ministère public poursuit également le contrevenant indépendamment des dommages et intérêts réglés à la Fédération.**





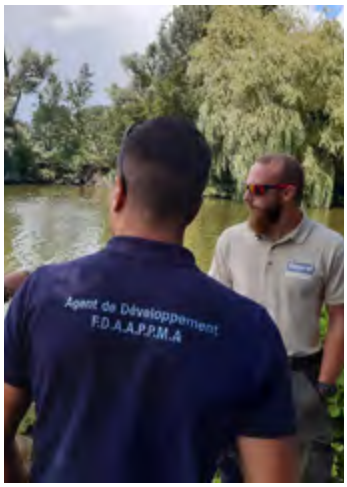
derie



Des sorties organisées

Plus d'une trentaine de sorties avec les gardes-pêche bénévoles ont été réalisées tout au long de l'année, notamment aux périodes charnières : ouverture des carnassiers ou de la 1ère catégorie, mais aussi surveillance accrue les week-ends.

En 2021, deux journées **« coup de poing »** complètes ont été organisées sur l'ensemble du département ; mobilisant un grand nombre de gardes sur chaque territoire (gardes que nous remercions vivement pour leur investissement).
Dans le cadre de notre partenariat avec le Département du Nord, nos agents ont fait des tournées sur les sites départementaux avec les gardes des Espaces Naturels Sensibles ; à la fois sur les problématiques : **pêche et environnement**.



À SAVOIR

Les agents de surveillance sont d'importants relais de terrain qui renseignent et conseillent les pêcheurs sur la réglementation de la pêche, sur les différentes cartes (et options) de pêche, sur les orientations et les activités de la Fédération.

Ils réalisent aussi les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Constatation de pollutions,
- Tirs de régulation des cormorans,
- Entretien des plans d'eau *(création de postes de pêche, élagage d'arbres…)* et des frayères *(Marpent, Catillon sur Sambre)*,
- Appui à l'ésociculture *(entretien des bassins de grossissement, alevinage…)*,
- Soutien au pôle technique sur les inventaires piscicoles *(pêches électriques, IPA, pêche de sauvetage)*…



Le réseau bénévole

Contrôles réalisés les Gardes Pêche Particuliers



Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le réseau associatif de la pêche de loisir s'est vu confier les missions de police de la pêche. L'ensemble du réseau a ainsi été mobilisé pour mener à bien cette mission de surveillance du domaine piscicole. Pour l'année 2021, le département du Nord compte **102 gardes pêche** bénévoles *(dont 20 gardes-pêche fédéraux)*.

Les Gardes-Pêche Particuliers sont des bénévoles investis, assermentés pour le compte d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ces derniers ont suivi une formation de deux jours et reçu une tenue vestimentaire distinctive et unique, de manière à être reconnaissables sur le terrain. Des missions de surveillance mais pas que...

Ils sont à l'écoute des usagers des plans d'eau et cours d'eau, et sont des interlocuteurs privilégiés pour faire remonter les questions et remarques des pêcheurs. Témoins privilégiés dans le constat de pollutions, ils peuvent apporter des renseignements crédibles aux services de police de l'eau.

Afin d'être en mesure d'analyser et de valoriser l'investissement des gardes-pêche, nous avons besoin de recueillir les relevés de contrôle. Pour l'année 2021, l'exercice de la garderie représente **2 180 heures** et **6 500 contrôles de cartes** de pêche *(données partielles car seuls 37 gardes retournent leurs carnets de contrôle)*.

2 180
Heures de contrôle

6 500
Pêcheurs Contrôlés

PÊCHE SANS CARTE

NOMBRE DE CAPTURE SUPÉRIEUR À CELUI AUTORISÉ

PÊCHE AVEC ARDILLON

3 PV dressés



Formation garderie 2021

Formation Garde Pêche Particulier

Deux jours de formation obligatoires

Après presque 2 ans de suspension (cause Covid) les formations garderie ont enfin repris au sein de la Fédération. Les 5 et 6 novembre 2021, 14 bénévoles ont suivi une formation afin d'acquérir les compétences nécessaires à la fonction de Garde Pêche Particulier (GPP).

La formation s'articule autour de 2 modules :

Module 1 : Notions juridiques de base et droits et devoirs du garde particulier (dispensé par l'OFB)

Module 3 : Police de la pêche en eau douce (dispensé par un salarié)

A l'issue de cette formation, la Préfecture transmettra aux intéressés leur arrêté d'agrément et leur carte d'une validité de 5 ans. Ces gardes feront l'objet d'une dotation de tenue de garde- pêche courant 2022, dès que leur assermentation sera effective. Ils pourront ensuite exercer leurs fonctions de police de la pêche sur les territoires gérés par leurs AAPPMA respectives.

Nous remercions l'ensemble des gardes-pêche assermentés et les nouveaux pour leur investissement !

Notre brigade associative du département du Nord se compose désormais, en 2022, de 82 gardes particuliers bénévoles d'AAPPMA et 20 gardes pêche fédéraux ayant compétences sur les lots de pêche de la FDAAPPMA 59.





MILIEUX AQUATIQUES





Photo : Jean-Michel Szczyt

Inventaires scientifiques

La connaissance piscicole est un élément crucial au cœur du métier de technicien de la Fédération, puisqu'elle oriente toutes les mesures de gestion, de préservation des espèces et de leurs milieux ainsi que les priorités en matière de restauration des milieux. L'expertise scientifique de la Fédération est mise au profit de nos partenaires techniques dans l'évaluation du gain écologique des travaux engagés.

Le poisson reste un indicateur très pertinent de l'état général de nos milieux aquatiques. Dans cette optique, chaque année un planning d'inventaires est défini en interne et permet de cibler un ou plusieurs objectifs :

- **Réseau de connaissance :** Il permet d'appréhender l'évolution des peuplements et d'avoir une connaissance robuste, notamment en cas de pollution (Cf dossier TEREOS). L'objectif étant d'avoir une vision la plus globale de notre territoire en ayant dans la mesure du possible un suivi le plus exhaustif possible de nos principaux cours d'eau. Ce réseau permet de compléter la connaissance sur le territoire et de pouvoir réaliser des atlas de répartition des espèces notamment.

- **Suivi de travaux spécifiques :** Plusieurs opérations de restauration des milieux aquatiques ont été réalisées depuis plus de 10 ans, que ce soit en maîtrise d'ouvrage de la Fédération ou par nos partenaires. Certains projets d'ampleur ont fait dès leur conception d'un suivi des peuplements piscicoles afin de pouvoir démontrer l'efficacité de ces opérations (Frayères de Marpent, Travaux de restauration de la continuité écologique à Vertain, Frayère d'Erquinghem-Lys...)

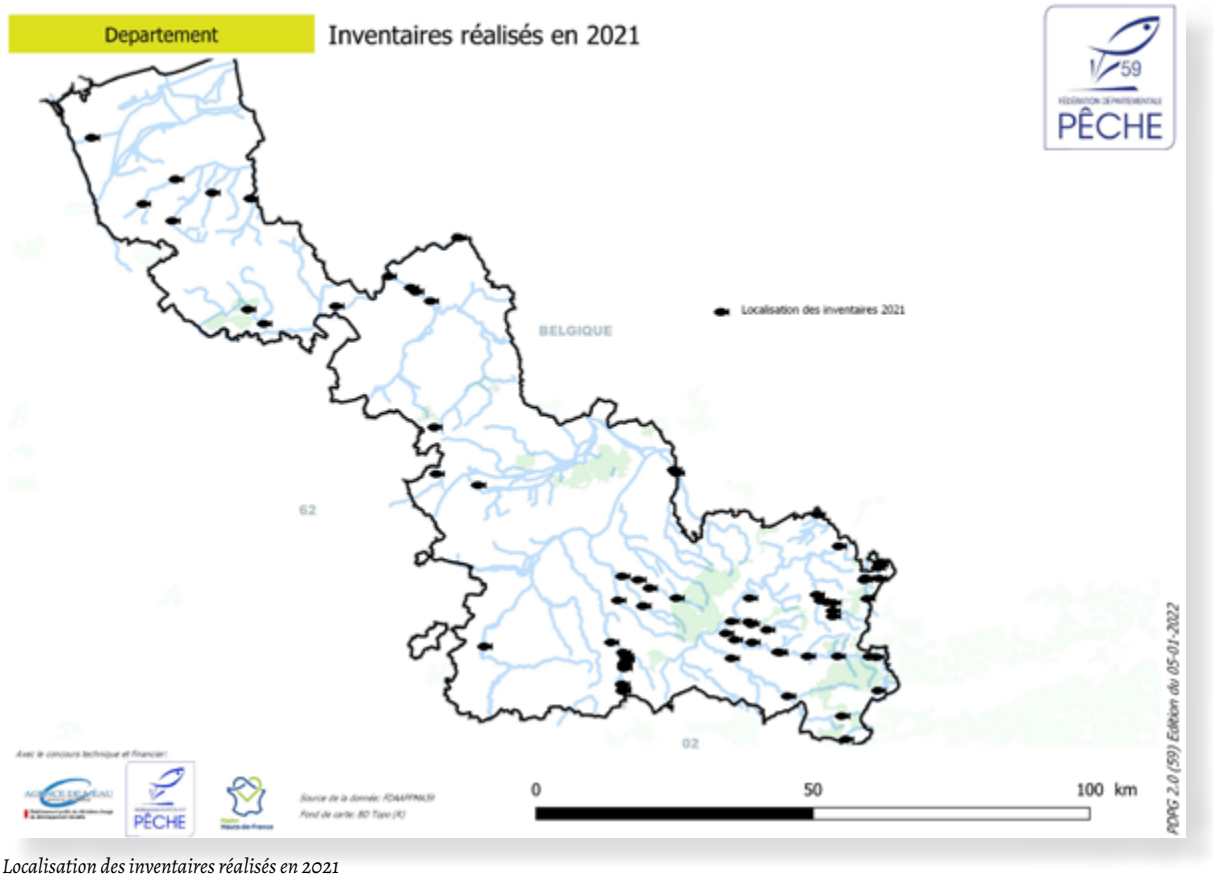
- **Suivi de plan de gestion :** C'est notamment le cas sur la rivière Selle et les 2 Helpes depuis des années, où les stations de suivi permettent d'appréhender globalement toutes les opérations réalisées sur ces cours d'eau (entretien et surtout restauration). Ce suivi permet aussi de mettre en exergue des pressions externes au cours d'eau, qui bien souvent impactent considérablement les milieux aquatiques (assainissement, apport de terre en provenance du bassin versant,...)

- **Suivis spécifiques des espèces repères** (Truite fario, Brochet, Barbeau) et de certaine espèces cibles (Anguille, Loche d'étang)

- Enfin un dernier réseau de site a été créé en 2021, qui s'appuie sur des inventaires existants et a été complété. Il concerne le **suivi de la mesure de gestion NoKill** (cf article spécifique sur le sujet).



Photo : Jean-Michel Szczyt



Localisation des inventaires réalisés en 2021

Réseau d'inventaires 2021

Le réseau des inventaires réalisé en 2021 couvre bien l'intégralité du territoire du département du Nord, tout en sachant que des roulements sont réalisés sur les stations afin d'actualiser les données régulièrement. Pour chaque station, la méthode d'inventaire est définie en fonction de la typologie du milieu échantillonné, à savoir inventaire à pied ou à partir d'une embarcation. Les inventaires complets ont été particulièrement nombreux cette année dans l'Avesnois (Helpes majeure et mineure, Tarsy, Thure et Hante) ainsi que sur la Selle et sur le bassin de l'Ecaillon.

Pour les inventaires grand milieu, ils ont concerné la Sambre canalisée notamment pour le suivi No-Kill, complété sur la Scarpe, la Lys et le canal de Bourbourg. Sur les bassins de la Lys et de la Deûle, des inventaires ont été réalisés sur la rivière Bourre, le canal des Prés à vin ainsi que sur l'étang Dewasier à Quesnoy sur Deûle (dans le cadre d'un projet des VNF). Ce même territoire a fait l'objet cette année du suivi spécifique de l'Anguille, ainsi que sur le fleuve Yser.

Enfin, dans le cadre du suivi des espèces repères de nos cours d'eau, des Indices Ponctuels d'Abondance pour évaluer le recrutement en juvéniles de l'année ont été réalisés :

- sur l'espèce Barbeau au mois d'août sur l'Helpe majeure et l'Helpe mineure
- sur l'espèce Truite fario en octobre, sur les bassins de la Thure, de la Hante, de la Trouille, de la Tarsy, de la Selle et de l'Ecaillon.

Des inventaires spécifiques ont finalement été menés sur la Sensée rivière et sur la plaine alluviale de la Sambre afin d'affiner notre connaissance sur une espèce particulièrement rare en France : la loche d'étang, qui est une espèce indicatrice de l'état de conservation des zones humides du lit majeur de nos cours d'eau. La méthode utilisée est celle des analyses d'ADN environnemental, et consiste à prélever une quantité d'eau définie et d'analyser la présence d'ADN de cette espèce relâchée dans le milieu. Cette technique de pointe fait l'objet d'une prestation par un laboratoire spécialisé dans ce domaine.

Saisie des inventaires et bancarisation des données



Une fois les inventaires réalisés sur le terrain, l'étape suivant est la saisie des données dans un logiciel spécifique et l'export des résultats.

Ces résultats sont ensuite intégrés depuis 2016 dans une base de données spécifique qui centralise l'intégralité de nos résultats et ceux de nos partenaires. Cette base de données est cruciale pour l'exploitation ultérieure des résultats et ce, de manière très rapide.

La base de données comprend à ce jour :

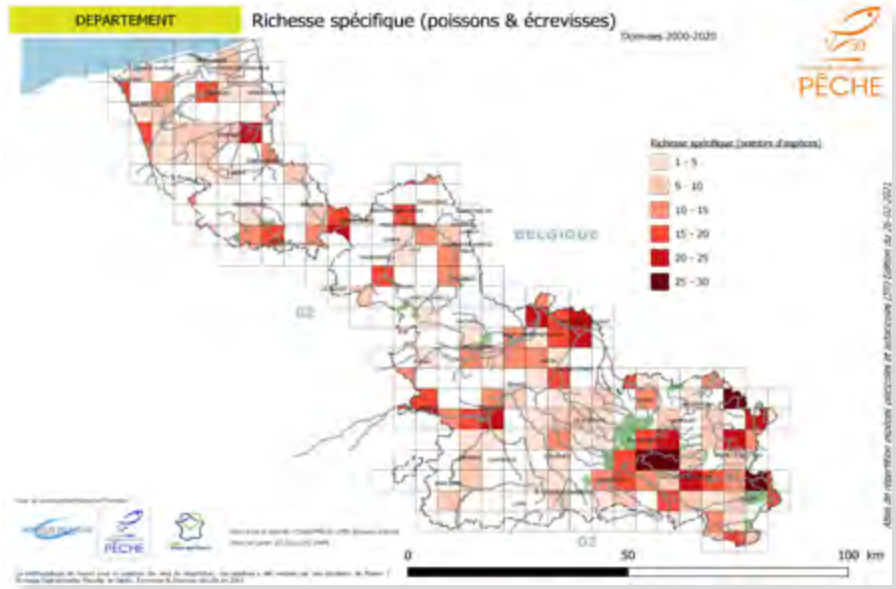
1 695
Inventaires

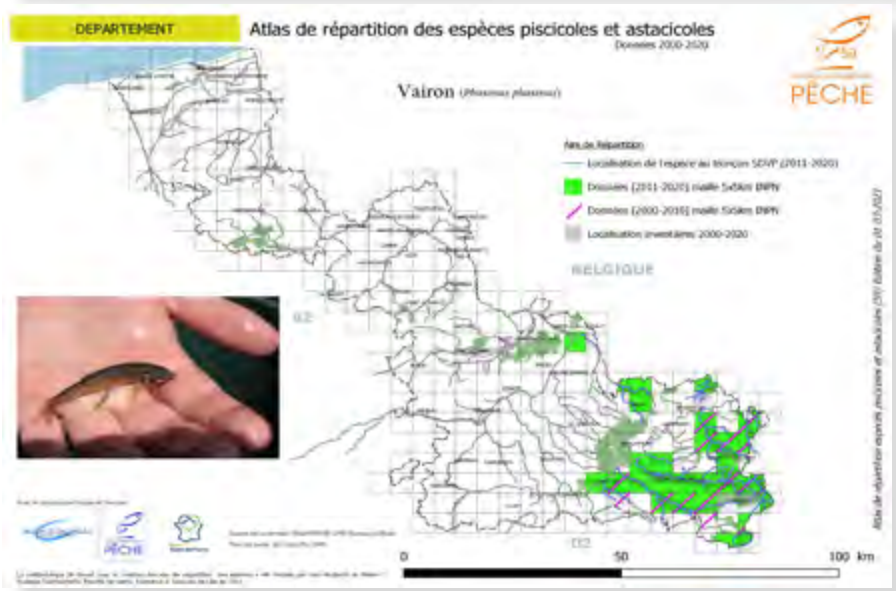
840 stations d'inventaires

8 307 données
poissons et écrevisses

Atlas de répartition des espèces

À partir de cette base de données, nous avons la possibilité (entre autres) de pouvoir réaliser facilement des atlas des aires de répartition des espèces piscicoles.







Pêche de sauvetage

Au cours des dernières années, nous sommes amenés à réaliser de plus en plus régulièrement une nouvelle mission. Celle-ci concerne les pêches de sauvetage. Les pêches de sauvetage sont réalisées à différentes fins. Les principales raisons de leurs réalisations sont les phases de travaux et l'assèchement dû aux sécheresses à répétition.

Dans le cadre de travaux sur les milieux aquatiques ayant un impact temporaire sur les espèces piscicoles il est réalisé au préalable des opérations dans le lit du cours d'eau à une pêche de sauvetage. L'objectif est simple, récupérer par pêche électrique ou à l'aide de filets l'intégralités des individus présents sur le linéaire concerné afin de les déplacer. 4 pêches de sauvetage ont été réalisées en 2021 :

1 Pêche de sauvetage sur l'étang des 4 fils Aymont à Méteren, à l'aide de plusieurs passages de filets de pisciculture. Les poissons récupérés ont été mis au plus proche sur un milieu correspondant aux espèces présentes, à savoir la Lys à Erquinghem-Lys.

2 Pêche de sauvetage sur la Selle à Denain dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur le premier seuil sur la Selle par les Voies Navigables de France. Les poissons récupérés ont été remis à l'amont sur la Selle.

3 Pêche de sauvetage sur le Riot de tupigny à Le Cateau-Cambrésis, par pêche électrique. Les poissons récupérés ont été remis sur la rivière Selle à l'aval.

4 Pêche de sauvetage sur la Hante à Cousolre au préalable des opérations de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Cataya (Fédération de pêche du Nord). Les poissons ont été remis à l'aval sur la Hante.

1.



2.



1. Pêche de sauvetage
Janvier 20221
Pêche de sauvetage sur l'étang des 4 fils Aymon à Méteren

2. Pêche de sauvetage
Septembre 2021
Pêche de sauvetage sur la Hante



Suivi des populations piscicoles

L'étude de la structure des peuplements piscicoles sur les stations se fait en recensant les individus par des pêches électriques ou par des pêches au filet. Elles permettent la capture des poissons puis leurs identifications et leurs mesures.

Truite Fario



Durant l'hiver 2020/2021, deux cours d'eau ont été prospectés dans le cadre de la reproduction de la truite fario (Salmo trutta fario). Il s'agit de la Solre et de la Hante. 92 nids de ponte ont été comptabilisés, avec respectivement, 51 nids sur la Hante et 41 nids sur la Solre.

Afin de pouvoir estimer l'efficacité de la reproduction de 2019 et 2020, des IPA truitelles (Indice Ponctuel d'Abondance) ont été réalisés en octobre 2020.

Les données sont en cours de traitement, toutefois on a pu constater une amélioration significative de la reproduction sur la Hante en partie aval, après des travaux rétablissement de la continuité écologique. Les travaux ont été réalisés en septembre 2020, permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire sur 1,2 km, avant le prochain ouvrage.

En 2019, deux truitelles ont été capturées sur le linéaire, tandis qu'en 2021 ; un an après travaux ; nous avons capturé 7 truitelles.



La Hante après travaux (FD59)

Brochet



Frayère de la Traitoire - 2021 (FD59)

En 2021, le protocole de suivi des frayères restauréespermettantd'observerlerecrutement en brochetons a été effectué sur les frayères de :

- Marpiniaux
- Marpent
- La Traitoire

Ainsi que sur les deux frayères issues des travaux de compensation réalisé par VNF :

- Maing
- TD18 sur la commune de Condé-sur-Escaut

La présence de brochetons a été confirmée sur les frayères de Marpiniaux, ainsi que sur la Traitoire. Si le nombre de brochetons capturés a augmenté sur la frayère de Marpiniaux, elle a cependant diminué sur celle de la Traitoire par rapport à 2019 (voir graphique ci-dessous).

La frayère de Marpent ne semble pas posséder d'intérêt pour la reproduction du brochet pour le moment, cependant elle reste une zone intéressante pour la reproduction et le grossissement d'un cortège d'espèces.

En ce qui concerne les frayères de Maing et du TD18, il s'agit de la première année de suivi, il faudra donc être patient avant d'apprécier la fonctionnalité des sites.



Barbeau fluviatile

Dans le cadre du suivi de la reproduction du Barbeau fluviatile (Barbus barbus), la Fédération a réalisé des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) en août sur différentes stations des deux Helpes. Nous avons capturé des individus sur chaque station, mais aucun jeune de l'année n'a été observé. De plus, moins de barbeaux ont été capturés que les années précédentes... On suppose que la reproduction a été nulle en 2021.
Différentes hypothèses sont alors envisagées pour expliquer la reproduction nulle : est-ce lié aux crues du printemps ? Les grandes variations de températures observées à la même période ?
Nous n'avons pour l'instant aucune réponse, mais nous allons surveiller de près les prochains résultats.



IPA - aout 2021 - les deux Helpes (FD59)



Barbeau fluviatile - les deux Helpes (FD59)



Suivi des poissons migrateurs dans le Nord

Les poissons effectuent des déplacements, ou migrations, plus ou moins longs au cours de leurs vies pour accomplir leurs cycles biologiques. Certaines espèces, appelées amphihalines, effectuent une partie de leur cycle de vie en mer et une autre partie en eau douce. Parmi ces espèces amphihalines, certaines sont communément appelées « poissons grands migrateurs » comme le saumon ou l'anguille.

D'après les dernières données obtenues (inventaires de l'Agence Française pour la Biodiversité, de la Fédération 2017 et du PLAGEPOMI 2015-2020), 5 espèces ont une présence avérée dans le département :

- l'anguille (Anguilla anguilla),
- la lamproie marine (Petromyzon marinus),
- le saumon (Salmo salar),
- la lamproie fluviatile (Lampetra fluviatilis)
- et la truite de mer (Salmo trutta trutta).

La majorité de ces espèces, sauf l'anguille, ne font que passer dans le département. En effet, elles empruntent l'Aa canalisée pour atteindre leurs zones de frayère présentes dans le Pas-de-Calais sur la rivière de l'Aa et de la Hem.



Lamproie fluviatile, Lamproie de rivière Lampetra fluviatilis, Petromyzontidae, Agnathes (Hamois, Condroz, Province de Namur, Belgique – 20/11/1992 – Diapositives originales réalisées par Eric Walravens).

Suivi de l'anguille européenne dans le Nord

Depuis 2010, la Fédération réalise le suivi des populations d'anguilles sur le département. Il est conduit au travers d'un réseau de pêches électriques, décliné par grand bassin sur une période de rotation de 3 ans.

L'objectif est de suivre l'évolution des captures, des fronts de colonisation, de l'état sanitaire et du flux d'anguilles argentées.

		FLANDRE	YSER	LYS-DEULE-MARQUE	SCARPE-ESCAUT	SAMBRE
	Dernière données disponible :	*2019*	*2018*	*2017*	*2020*	*2020*
	Les captures Evolution du nombre d'anguilles capturées sur les stations	Baisse	Baisse	Augmentation	Augmentation	Donnée insuffisante
	L'aire de répartition Zone délimitant la répartition géographique de l'anguille	Stable	Stable	Augmentation	Augmentation	Stable
	Le front de colonisation Zone la plus en amont d'un cours d'eu où sont présentes les jeunes anguilles (< 30 cm)	Stable	Augmentation	Baisse	Stable	Donnée insuffisante
	Structure de la population Analyse des classes de tailles pour définir l'état de la population	En place	Jeune	Vieillissante	Vieillissante	Donnée insuffisante
	Taux de Pathologie Proportion d'anguilles souffrant d'au moins une pathologie	Elevé 74 % Augmentation	Moyen 48% Baisse	Elevé 76% Baisse	Elevé 75% Stable	Donnée insuffisante

Résultats du suivi anguille par bassin

L'ensemble des rapports et des résultats sont disponibles :
- **Sur le site internet : https://www.peche59.com/documents-telecharger/**
- **Sur le tableau de bord : https://anguillenord.blogspot.com/**

Zoom sur la Sensée rivière

En 2020, la Fédération de pêche du Nord a réalisé une étude ADNe multi spécifique sur le bassin de la Sensée. Lors de cette étude, l'ensemble de l'ADNe piscicole présent dans les échantillons a été analysé. Ainsi, on a pu obtenir une carte de répartition de l'anguille sur la sensée rivière.





Résultat ADNe sur la rivière Sensée pour l'anguille

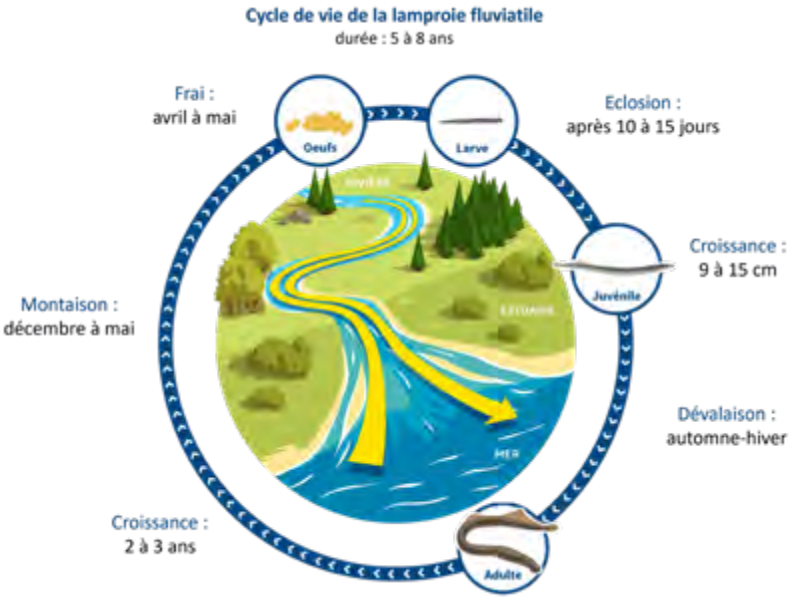
La lamproie fluviatile sur l'Yser

La lamproie fluviatile est présente en aval de l'Yser, en Belgique, l'objectif est de rechercher la présence de l'espèce sur ce cours d'eau en France.

Il est très difficile de détecter la présence de la lamproie, car leur période de ponte est très brève et la pêche électrique est peu efficace sur les ammocètes (larve de lamproie).

Ainsi, en 2016 et 2017, deux stagiaires se sont penchés sur la question du recensement des lamproies :

- Allion F., 2016, Méthode de suivi des populations de Lamproie fluviatile (Lampetra Fluviatilis) – Rapport de projet.
- Lepage L., 2017, suivi de la population d'espèces piscicoles patrimoniales (Lamproie de planer et Barbeau fluviatile) - Rapport de stage.



Cycle de vie de la LPF (Source : mnivesse.com/agence française pour la biodiversité et PLAGEPOMI 2022-2027)



Prélèvement de l'ADNe sur l'Yser

À la suite de ces travaux, nous avons décidé de réaliser les prospections en plusieurs étapes entre 2020 et 2021 :

- Recensement des frayères et des lits d'ammocètes potentiels
- Prélèvement des larves dans les sédiments
- L'ADNe afin de détecter l'espèce sur le territoire
- Suivi thermique afin de vérifier que le régime thermique de l'Yser est compatible avec le cycle de vie de la lamproie.

Pour donner suite au déploiement de l'ensemble de ces protocoles, aucune lamproie n'a été détectée. L'absence de l'espèce sur ce territoire est sûrement due à la mauvaise qualité des habitats, mais également de la physico-chimie de ce cours d'eau. En effet, l'Yser est une masse d'eau qui a subi et subit encore de nombreux impacts anthropiques : curage, pollution, assainissement, agriculture intensive...

PARTENAIRES FINANCIERS





Yser 2020





Fingerlings - Esociculture 2021

Saison de production 2021

Comme chaque année, la Fédération a procédé au repeuplement en fingerlings des différents lots gérés par les AAPPMA.

L'ésociculture située sur le site d'Eppe Sauvage est un outil important pour la Fédération, elle vise à assurer la présence du Brochet dans nos eaux. La difficulté pour cette espèce de trouver des zones de reproduction naturelle dans nos canaux ou plans d'eau nécessite de soutenir les populations par le biais de cet outil. Le brochet est une espèce vulnérable en France et sans ces repeuplements assurés par la Fédération, sa population serait fragilisée.

Comme à l'accoutumée la Fédération a produit des brochetons au cours de cette année. L'objectif reste identique aux années précédentes, à savoir :

- **assurer la pérennité de l'espèce** dans les eaux du département
- **contribuer à la diversité** de la pratique halieutique au bénéfice des AAPPMA et de leurs adhérents.

Récupérations des géniteurs

La récupération des géniteurs de brochets s'est faite le 18/02/21 par le biais d'une pêche au filet sur l'étang de stabulation du Pont de Sains. 45 femelles et 32 mâles ont été récupérés.

À noter qu'il y a eu une perte d'environ 600 Kg de poisson fourrage et de la plupart des géniteurs de brochet de 1, 2 et 3 ans suite à une grosse prédation des cormorans au cours de l'automne. Cette prédation risque d'occasionner une baisse de production dans les années à venir. Nous travaillons d'ores et déjà au renouvellement du cheptel disparu.



Brochet attaqué par un cormoran- Esociculture 2021



Pêche d'étang au Pont de Sains- Esociculture 2020



Tanche morte suite aux blessures infligées par les cormorans - Esociculture 2021

Reproduction artificielle

La reproduction a débuté le 20/02/21 soit 10 jours plus tôt qu'à l'accoutumée pour s'achever le 19/03/21. Au cours de la saison nous avons récolté **15.9 kg d'ovules**. C'est la plus belle récolte depuis quatre années.





Récupération des gamètes femelles (ovules)- Esociculture 2021



Femelle après la ponte - Esociculture 2021

L'incubation et élevage larvaire

Les deux stades se sont déroulés dans de bonnes conditions et ont permis une belle réussite. À savoir **1 111 860 larves** de brochets à l'éclosion pour un résultat de **939 700 vésicules résorbées** de brochets en fin d'élevage larvaire.

Les vésicules de brochets ont été réparties comme tel :
467 520 alevinées en grossissement sur les différents bassins d'élevage afin d'obtenir des fingerlings.
Les autres remises directement sur les eaux libres du département.

Lieu d'alevinage	Nombre	Date d'introduction
Val Joly	100 660	30/03/21
Canal de Saint Quentin	78 440	24/03/21
Canal de la Haute Colme	102 170	30/03/21
Canal de la Basse Colme	25 540	30/03/21
Canal de la Deûle	165 370	29/03/21
Total :	**472 180**	

Figure 4 : La répartition des fingerlings - Esociculture 2021



Incubation des œufs - Esociculture 2021



Larves à vésicules résorbées - Esociculture 2021

Grossissement

Le grossissement a duré environ 5 semaines.





Vidange des bassins de grossissement - Esociculture 2021



Tri des fingerlings - Esociculture 2021

CONNAISSANCE ET EXPERTISE

En tant qu'expert, la Fédération de pêche du Nord effectue également de la reproduction naturelle aménagée de black-bass, de carpes et divers poissons blancs.



Distribution des fingerlings

Lieu d'alevinage	Nombre	Date d'introduction
Étang du bois des Forts	500	30/04/21
Canal du Jard	500	29/04/21
Étang de Cousolre	400	30/04/21
Étang de la Galoperie	1 000	30/04/21
Étang de la Forge	1 500	30/04/21
Étangs des Moines	2000	30/04/21
Saint Hilaire	600	30/04/21
Ramousies	600	30/04/21
Étang du Pont de Sains	500	30/04/21
Dotations autres	50	30/04/21
Miroir (Val Joly)	165	03/05/21
AAPPMA Helpe Majeure	1117	03/05/21
DDPP du Nord	30	03/05/21
Total :	**8962**	

Au total, ce sont **60 512 fingerlings** qui ont été produits, livrés et alevinés au cours de cette année sur l'intégralité du département du Nord.

Les bonnes conditions et les très bons résultats d'élevage ont permis cette année d'augmenter considérablement les alevinages prévus initialement. La répercussion devrait se ressentir au cours des prochaines années sur les eaux du département et contribue d'autant plus aux objectifs fixés de l'élevage ésocicole par la Fédération.

Suivi gestion “No-kill”

Bilan 2021

La Fédération, en collaboration avec les AAPPMA volontaires, a souhaité mettre en place une mesure de protection, en interdisant le prélèvement du brochet et d'autres espèces, sur certains biefs du Domaine Public Fluvial. De ce fait, un arrêté préfectoral spécifique sur le NO-KILL est paru en juin 2019, indiquant les sites et les espèces concernées par une remise à l'eau obligatoire.

La Fédération et quelques associations de pêche volontaires, ont mis en place une nouvelle disposition concernant la pratique de la pêche sur certains biefs du domaine public fluvial : la remise à l'eau obligatoire appelée le **« No-kill »**.



Cette mesure vise à protéger certaines espèces piscicoles sensibles, telles que l'anguille, le brochet mais aussi à préserver et maintenir des stocks de poissons recherchés lors de la pratique de la pêche : le sandre, le black-bass etc.

Cette mesure fait l'objet d'un suivi scientifique et technique de la part de la Fédération, dans le but d'évaluer l'efficacité de ce nouveau dispositif.

Ainsi, depuis 2020, la Fédération a mis en place :

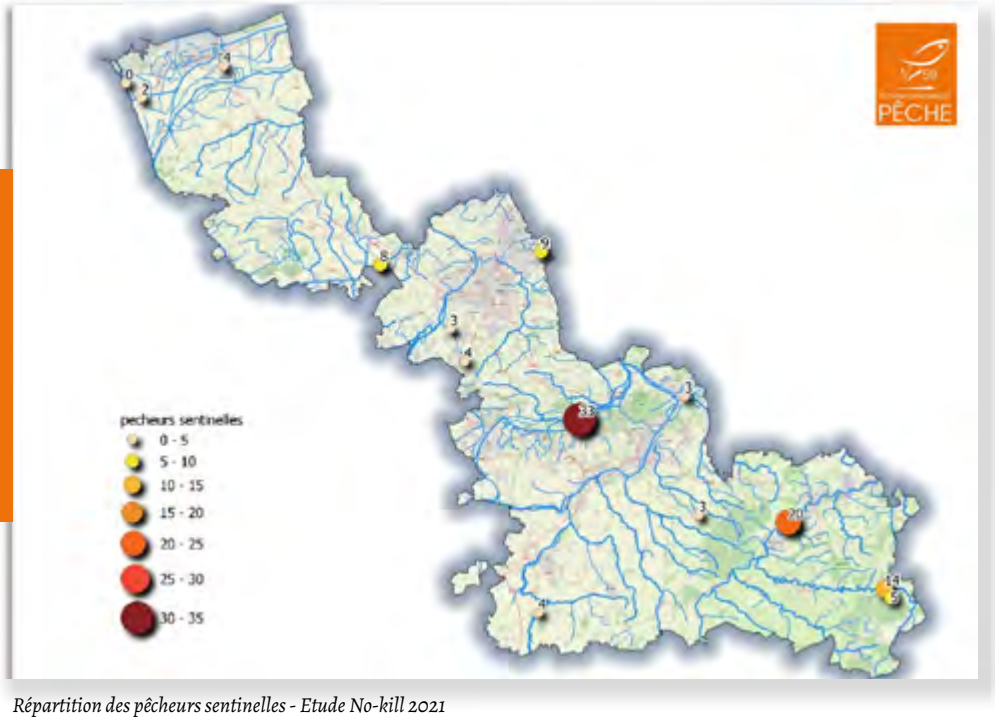
- **Le suivi des captures** par le biais d'un réseau de pêcheurs sentinelles

- **Le suivi des biomasses et densités** sur certains biefs par le biais des inventaires par pêche électrique



Étude No-kill - Suivi 1

Résultats des captures des pêcheurs



Répartition des pêcheurs sentinelles - Etude No-kill 2021

La répartition des pêcheurs sentinelles est assez hétérogène sur l'ensemble du département.

Les pêcheurs sentinelles, associés à leurs sorties de pêche, sont plus nombreux sur les biefs de la Scarpe et de la Sambre, ces deux bassins étant les plus poissonneux de notre département.

273 sorties sur la Scarpe

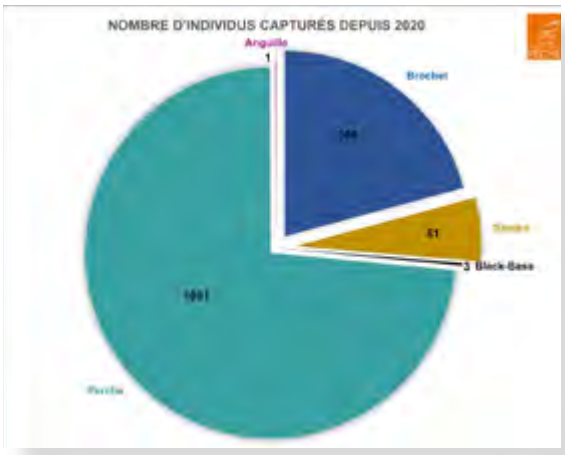
Globalement le nombre de sorties a augmenté sur l'année 2021, excepté sur le bief de la Scarpe. Toutefois le nombre de sorties sur certains cours d'eau reste encore trop faible compliquant ainsi l'interprétation des résultats.



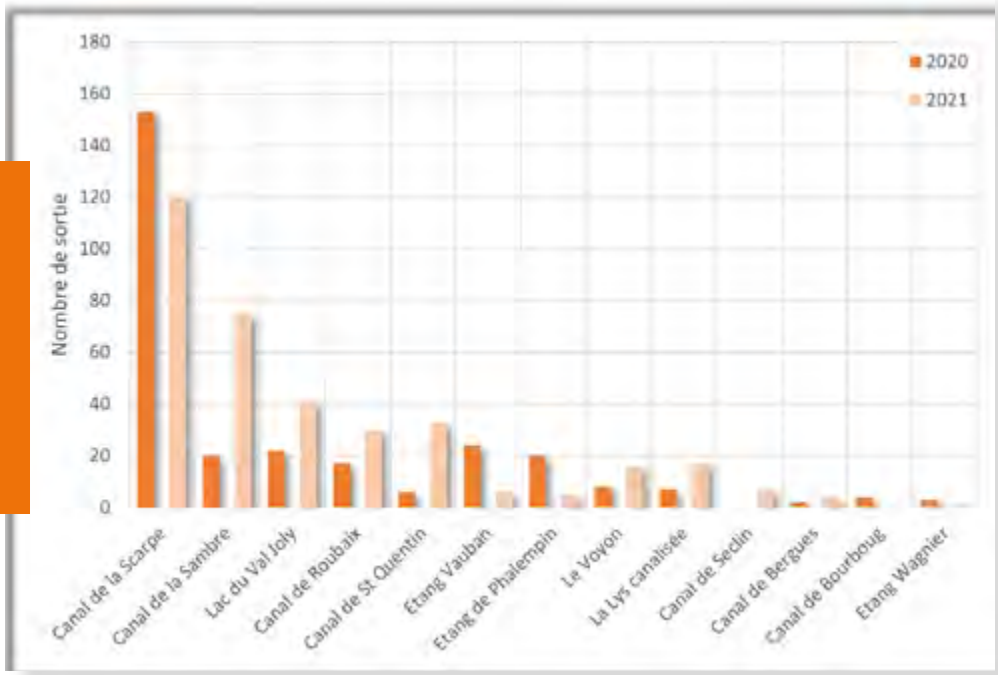
Nombre de sorties pêche par site, renseignées par les pêcheurs sentinelles

1 473

Depuis le début de l'étude, les pêcheurs sentinelles ont capturés en tout 1 473 poissons sur l'ensemble des sites No-Kill.





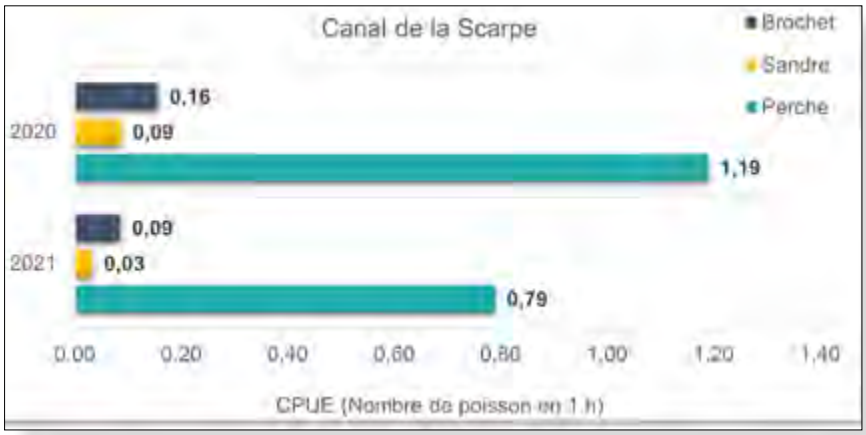


Nombre de sortie par site - Etude No-kill 2021

Pour comparer les données de pêche sur les différents sites et selon les années, le nombre de sorties effectuées par les pêcheurs sentinelles doit être supérieur à 30 sorties. Ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des sites. Seul la Scarpe répond à ce critère pour l'année 2020 (153 sorties) et l'année 2021 (136 sorties).

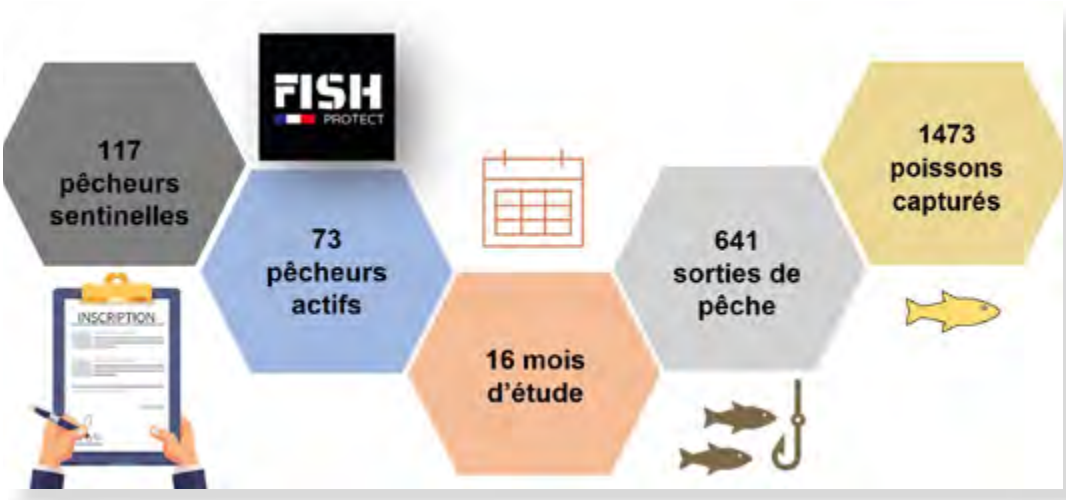
Les données transmises par les pêcheurs sentinelles permettent, entre autres, de calculer des CPUE (Capture Par Unité d'Effort). La CPUE est un indice de l'abondance relative des poissons. Ainsi plus les CPUE sont fortes plus les abondances de nos poissons sont élevées. Notre CPUE correspond au nombre d'individus capturés en une heure de pêche.

Sur la Scarpe les abondances de perche sont plus élevées que celle des brochets et des Sandres. En 2021, les abondances diminuent légèrement. Cette diminution peut être liée aux conditions météorologiques particulières de l'été 2021.



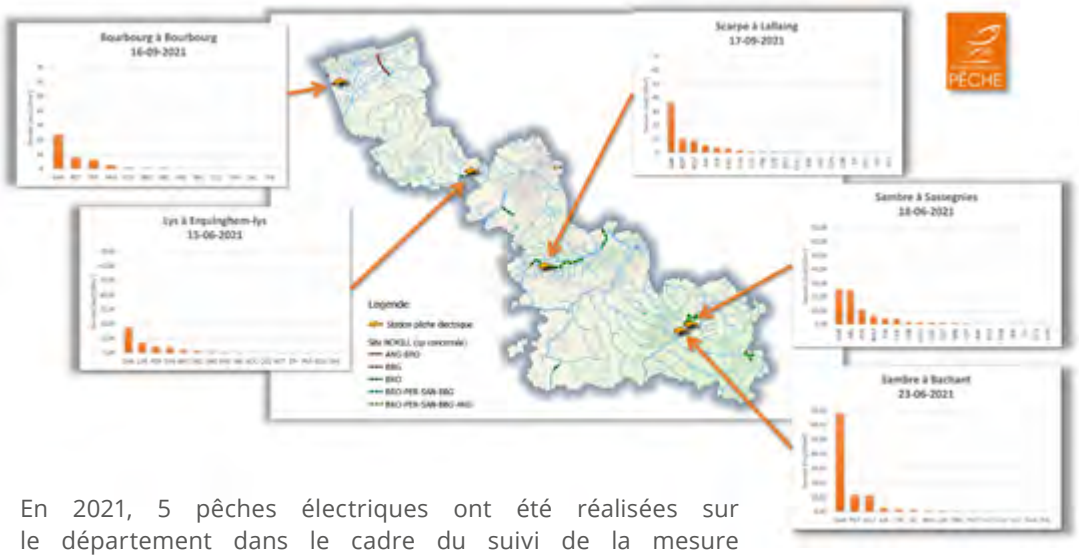
Exemple d'exploitation de résultat pour la Scape - CPUE des captures - Etude No-kill 2021

Synthèse



Étude No-kill - Suivi 2

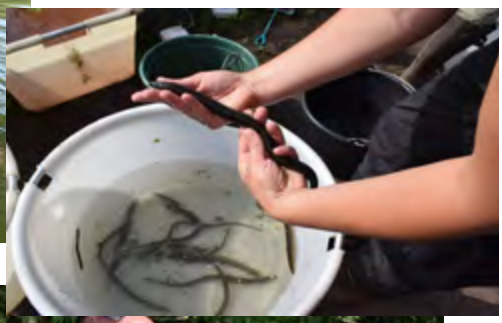
Résultats des inventaires par pêche éléctrique



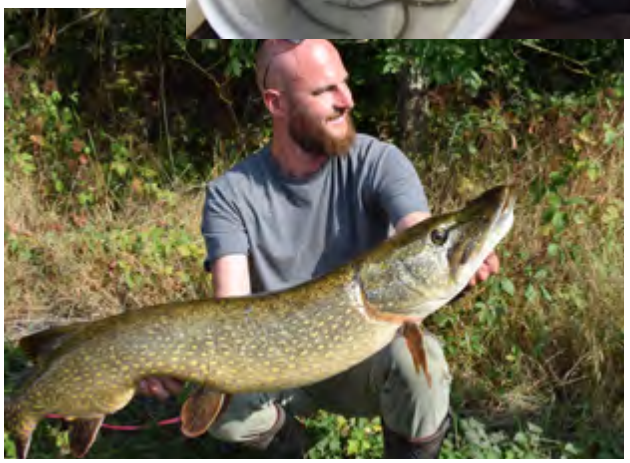
En 2021, 5 pêches électriques ont été réalisées sur le département dans le cadre du suivi de la mesure NO-KILL, avec l'aide de quelques pêcheurs sentinelles. Ces pêches nous permettront d'évaluer cette mesure sur les peuplements piscicoles en place sur les sites concernés. Sur l'ensemble des stations, ce sont les gardons qui dominent le peuplement. On notera également la présence du brochet, espèce NO KILL, sur l'ensemble des stations.











REJOINDRE "FISH PROTECT"

Afin d'obtenir un nombre assez conséquent de participants à notre étude, la Fédération a tout d'abord créer une page Facebook qui a pour but de rassembler des pêcheurs volontaires et motivés, qui semblent partager les mêmes convictions, et relativement sensibilisés au No Kill.



Alors si vous êtes intéressés, et que vous souhaitez rejoindre le groupe "Fish Protect", cliquez ici : https://www.facebook.com/FedePecheNord

Un film explique dans un premier temps les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral, puis annonce les modalités pour rejoindre le groupe, et termine avec les différentes étapes pour remplir correctement le questionnaire.
https://youtu.be/c2Qgv1iZiNU



Travaux de restauration des cours d'eau

Moulin du Cataya à Cousolre



La Hante, cours d'eau franco-belge, possède un potentiel écologique remarquable. En effet, les espèces piscicoles patrimoniales telles que la Lamproie de Planer, le Chabot et la Truite fario : espèces repères de ce cours d'eau, ont été recensées sur ce bassin. Ces espèces sont très sensibles à la présence d'ouvrages hydrauliques, impactant leur migration et l'accès à leurs zones d'habitats et de reproduction.

L'ouvrage du moulin de Cataya à Cousolre représenté par un seuil implanté dans le lit de la rivière a un effet considérable sur le milieu : accumulation des sédiments en amont, discontinuité écologique, réchauffement des eaux, homogénéisation des écoulements en amont, modification hydromorphologique de la Hante sur la partie amont et aval.

Au préalable des travaux, une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération au droit de l'ouvrage. Au total, une vingtaine de truite fario, ainsi que des chabots, vairons, loches franche etc. ont été récupérés, puis relâchés en dehors de la zone de travaux en aval, sur la commune de Bousignies-sur-Roc.



En septembre 2021, la Fédération a donc mené des travaux dans le but de restaurer la libre circulation des poissons mais aussi des sédiments, sur environ 7 km de cours d'eau et permettre ainsi, aux poissons, d'accéder au frayère.





Vue amont après travaux



Vue aval après travaux

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise HYDRAM et ont consisté à :

- **Supprimer les éléments** constituant le vannage
- Combler la fosse de dissipation en aval direct de l'ouvrage
- Consolider les culées de pont
- Reconstruite le mur en pierre situé en rive droite
- Créer une échancrure au centre du radier pour permettre le franchissement du seuil par les poissons
- Diversifier les écoulements en mettant en place une dizaine de blocs dans le cours d'eau
- Installer une nouvelle passerelle permettant l'accès d'une rive à l'autre

hydram
AMÉNAGEMENTS & ENVIRONNEMENT



Echancrure dans le radier

Les travaux ont permis de rendre libre le transit piscicole et sédimentaire sur environ 7 km de cours d'eau (du dernier ouvrage situé le plus en amont, à Beaumont en Belgique, jusqu'au seuil du Pont Bruyant à Bousignies-sur-Roc). Ainsi les zones favorables à la reproduction des espèces piscicoles présentes, et notamment de la truite fario, situées plus en amont, sont dorénavant accessibles. Par ailleurs l'espèce Anguille, présente dans ce cours d'eau pourra accéder plus facilement à des zones de croissance.

La restauration de la continuité écologique au sein du moulin du Cataya est également bénéfique à la mulette épaisse qui pourra, transiter le long de ce cours d'eau, et pourquoi pas, revenir s'établir sur le site du moulin du Cataya.

Ces travaux ont également permis de reconstituer des habitats piscicoles mais aussi des habitats pour l'avifaune et pour les chiroptères déjà présents sur le site : perchoirs pour le cingle plongeur et nichoirs installés sous la passerelle pour les chauves-souris.



Diversification des écoulements

Avec la participation financière de :

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Maubeuge Val de Sambre

Région Hauts-de-France

Renaturation de l'Écaillon



L'Écaillon est un affluent de l'Escaut. Prenant sa source dans la forêt de Mormal, il s'écoule sur 32 km. L'Écaillon est un cours d'eau classé en L1, dont l'espèce repère est la truite fario. Aux vues du potentiel écologique de l'Écaillon, pour la reproduction de la truite fario, la Fédération souhaite préserver et restaurer ce cours d'eau en menant des projets de renaturation et de protection rapprochée. Face au piétinement du cours d'eau par les bovins, il y avait un fort intérêt à préserver ce ruisseau pépinière. Les travaux ont eu lieu sur la commune de Louvignies-Quesnoy, en posant 1575 ml de clôtures entre la Ferme du Futoy et la limite de la Forêt de Mormal.

Description des travaux

Dans un premier temps, le secteur d'intervention a été divisé en trois zones distinctes en fonction des impératifs des exploitants. Les interventions dans chaque secteur ont toutes débuté par un entretien de la végétation ripisylve (abattage, dessouchage). Par la suite, les différents aménagements ci-dessous ont été créé :

6 passages à gué





1 effacement de seuil

Un effacement de seuil et une recharge de 5m de pierres de calibre 20-40 mm



6 descentes aménagées





25
passages pêcheurs





1 575 mètres de berges protégées

1
recharge granulométrique

Une recharge granulométrique de 15 m³ pour la création d'habitats piscicoles.



Effets sur le milieu

Les travaux ont permis de protéger l'Ecaillon du piétinement sur près de 1,5 km de cours d'eau, de renaturer les berges, de constituer une végétation rivulaire de qualité et de permettre le transit piscicole et sédimentaire.



Seuil avant/après - Ecaillon (FD59)



Ecaillon (FD59)

Travaux de restauration

Etang de Genech



Situé sur la commune de Genech au lieu-dit « la Fontaine », le plan d'eau, propriété de l'AAPPMA « Les Pêcheurs Unis de Lille » permet une offre de pêche variée dans un site paisible et champêtre.
Ce « site 1er poisson » permet également aux débutants de découvrir et/ ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions, sur ce étang de qualité, bien aménagé, avec une capture de poisson assez facile.

Les membres du bureau de l'AAPPMA nous ont sollicités afin de répondre à une problématique sur la restauration des berges de leur étang.

Après avoir étudié la faisabilité du projet, nous avons démarché des entreprises par appel d'offre puis réaliser une recherche de subventionnement.

Les demandes de subvention ont été réalisées auprès de la Région, de l'Agence de l'eau Artois Picardie ainsi que de la FNPF.

L'entreprise retenue a été celle de Forêts et paysages de Beaufort.

Les travaux ont été planifiés à la suite des accords de subventions obtenues auprès des différents organismes.

Les travaux prévus doivent répondre à deux objectifs déclinés comme tels :

- Le premier vise à renforcer les berges afin d'enrayer leur érosion par le biais de techniques de génie végétale. Une partie sera traitée par des boudins d'hélophytes maintenus par des pieux de châtaignier tandis qu'une autre fera l'objet de fascinage tressée avec du saule.

- Le second contribue à faciliter la pratique halieutique par le biais de divers aménagements tels que création d'un ponton pour personne à mobilité réduite, cheminement aisé sur le pourtour de l'étang, panneau pédagogique.

Un renforcement de la digue au niveau du trop-plein est également prévu afin de stopper les fuites et ainsi maintenir un niveau d'eau correct dans le plan d'eau.

Les travaux ont débuté en cette fin décembre 2021 et devraient pour une grande partie s'achever courant janvier 2022.



Mise en place de la toile coco pour former les boudins d'hélophytes



Vue de l'ancien trop plein

Pollution de l'Escaut

Où en est-on ?



Le week end de Pâques, le canal de l'Escaut connaissait une des plus graves pollutions depuis ces dernières années... Le 9 avril 2020 suite à la rupture d'une digue du bassin de décantation de la sucrerie Tereos à Escaudoeuvres. Un déversement d'environ 100 000 m3 d'eau de lavage de betteraves qui ont progressé dans l'Escaut, faisant des ravages considérables de la France, en passant par la Belgique et jusqu'aux Pays-Bas..

Le 31 août 2021, le Préfet du département du Nord a pris un arrêté préfectoral prescrivant des mesures de réparation environnementale à l'encontre de l'entreprise TEREOS en application du code de l'environnement.

Cet arrêté impose à l'entreprise de restaurer des milieux aquatiques et humides comprenant 10 hectares d'habitats favorables et fonctionnels pour la reproduction des poissons. TEREOS est dans l'obligation d'atteindre ce résultat et cette efficacité biologique.

Il s'agit là d'une décision importante, exceptionnelle car c'est une des premières fois que ce type de décision est prise en matière d'environnement. Cette mesure est donc un succès. Elle a permis d'engager un véritable dialogue entre l'entreprise, les services de l'état et les associations pour pouvoir trouver des solutions pérennes suite à la pollution.

Notre structure a participé grandement à ce résultat, puisqu'en octobre 2020 nous interpellions le Préfet afin de mettre en œuvre cette procédure si particulière. Notre travail au sein du groupe d'experts a permis de partager le constat sur les populations de poissons et de trouver des solutions durables à la reconquête de l'Escaut. Les premières propositions formulées avaient envisagé un repeuplement, mais cette action n'était pas opportune pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord le repeuplement et le marché de la pisciculture ne permet pas de fournir l'ensemble des espèces piscicoles. Nous n'aurions donc pu compenser l'intégralité des pertes

- Cette opération aurait pu engendrer un risque supplémentaire en terme sanitaire et n'aurait pas été durable dans le temps.

Ainsi le choix de recréer des surfaces de reproduction pour les poissons permettra aux espèces de se reproduire et cela tous les ans. Cette solution est bien plus durable. Par ailleurs la chenalisation de l'Escaut a eu un impact sur les habitats notamment de refuge ou de reproduction, ainsi la mise en œuvre de cette mesure permettra sans nul doute d'améliorer la qualité écologique de ce canal. C'est à ce niveau que nous avons pu appuyer les services de l'État, les questions principales étant de définir plus précisément l'impact en termes de quantité sur les espèces. Ensuite la démarche a été de trouver la méthode permettant de traduire ce volume de poissons impactés en surface de zones d'habitats à restaurer, ce travail s'est fait à l'aide des retours d'expérience locaux et autres pour estimer la capacité de production des zones de frayères.

Pour la réalisation de cet objectif, l'entreprise devra procéder à la restauration de deux sites, le premier à proximité immédiate du point d'origine du dommage et le second au plus proche de la frontière avec la Belgique. La Fédération a pu partager l'ensemble de sa connaissance sur le sujet et a identifié toute une série de sites propices à ce travail, ainsi l'exploitant pourra en complément travailler à l'aménagement des autres sites pour atteindre la surface de 10 hectares fixés par arrêté.

L'arrêté impose une obligation de résultats puisque les sites devront faire l'objet d'un suivi afin de vérifier la fonctionnalité pour les poissons.

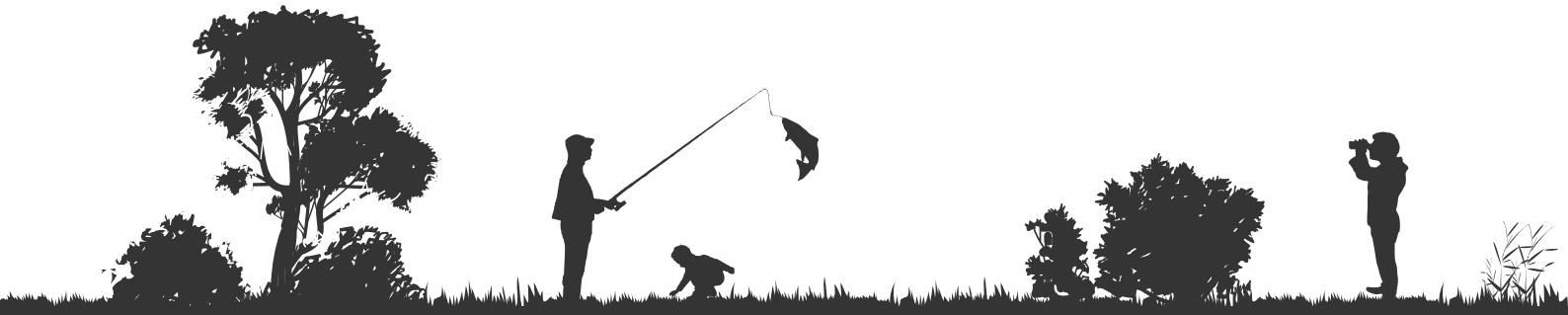


Frayère à brochet - canal de l'Escaut

Réalisation : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Impression : Tanghe Printing – Papier recyclé, encre végétale • Crédits photographiques : Victor Nowakowski, Laurent Madelon, FNPF, FDAAPPMA 59, AAPPMA, Freepick

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com



MERCI À NOS PARTENAIRES